COMPTE RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

TENUE

A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

LE 4 JANVIER 1911

Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie



PARIS
O. DOIN ET FILS, ÉDITEURS
8, PLACE DE L'ODÉON, 8

1911

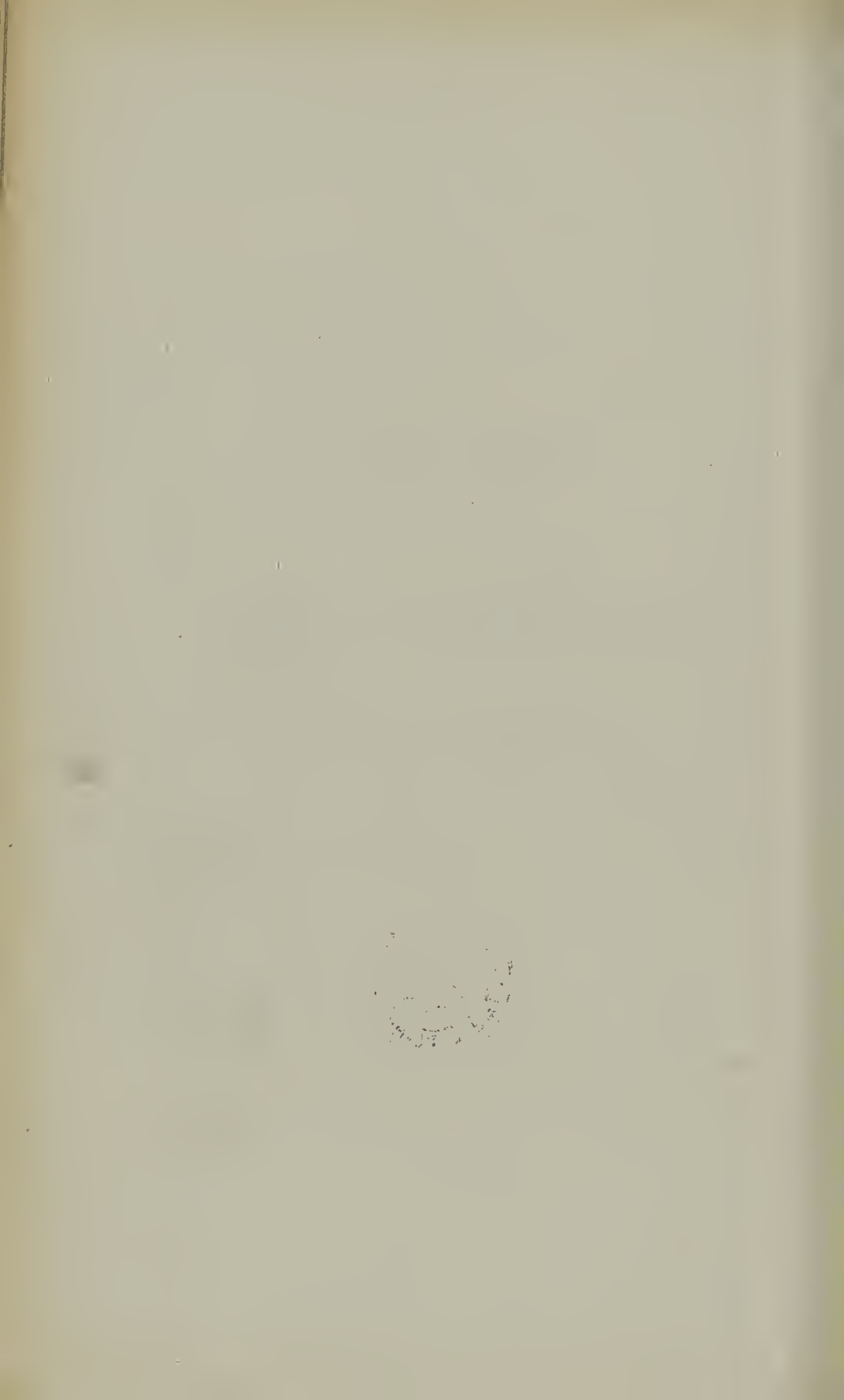
COMPTE RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIETÉ DE PHARMACIE DE PARIS



COMPTE RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

TENUE

A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

LE 4 JANVIER 1911

Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie



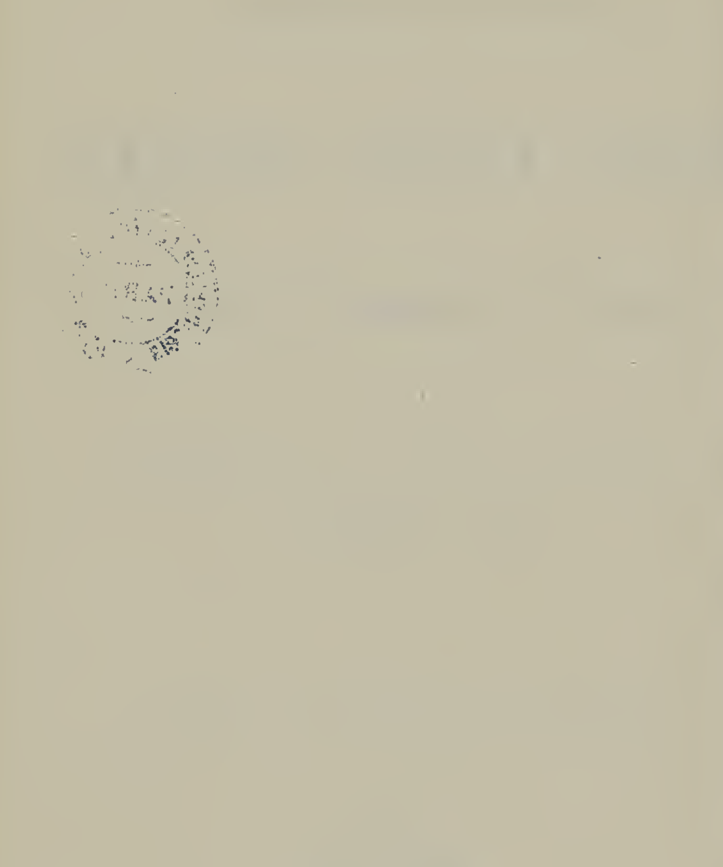
PARIS

O. DOIN ET FILS, ÉDITEURS

8, PLACE DE L'ODÉON, 8

—

1911

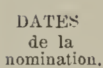


LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

EN 1911 (1)

MEMBRES RÉSIDANTS. — 60.



DATES de la nomination. Noms et adresses.



DATES de la nomination.		Noms et adresses. MM.
Avril	1884	Collin, 41 *bis*, rue de Paris, à Colombes (Seine).
Juin	1884	Preud'homme, 15, rue de Turbigo, II.
Décembre	1884	Léger, PH, hôpital Saint-Louis, X.
Mars	1886	Viron, PH, hospice de la Salpêtrière, XIII.
Mai	1886	Bocquillon, 2 *bis*, rue Blanche, IX.
Avril	1887	Patein, PH, hôpital Lariboisière, X.
Février	1888	Grimbert, PEP, PH, Pharm. centr. des hôpitaux civils, V.
Juillet	1888	Morellet, 3, boulevard Henri-Quatre, IV.
Juin	1889	Barillé, PM, 140, rue du faubourg Poissonnière, X.
Juillet	1889	Dumouthiers, 11, rue de Bourgogne, VII.
Novembre	1889	Béhal, PEP, PH, Maternité, XIV.
Décembre	1889	Berlioz, 3, rue de la Tour-des-Dames, IX.
Décembre	1891	Lafont, PH, hôpital de la Pitié, V.
Décembre	1893	Héret, PH, hôpital Saint-Antoine, XII.
Décembre	1894	Villejean, AFM, PH, hôpital de l'Hôtel-Dieu, IV.
Décembre	1895	Moureu, PEP, PA., 17, rue de Soufflot, V.
Avril	1896	Lafay, 54, rue de la Chaussée-d'Antin, IX.
Décembre	1896	Voiry, 2, rue Crillon, IV.
Avril	1897	Sonnié-Moret, PH., 9, rue du Val-de-Grâce, V.
Novembre	1897	Moreigne, 55, boulevard Pasteur, XV.
Juin	1898	Georges, PM, PVH, 42, rue Notre-Dame-des-Champs, VI.
Avril	1900	Guerbet, AEP, PH, hôpital Tenon, XX.
Juillet	1900	Lépinois, 7, rue de la Feuillade, I.
Août	1900	Choay, 20, boulevard du Montparnasse, XV.
Octobre	1900	Cousin, PH, hôpital Cochin, XIV.
Mars	1901	Vaudin, 58, boulevard Saint-Michel, VI.
Mai	1901	Gasselin, PH, 89 *bis*, avenue des Ternes, XVII.
Novembre	1901	Patrouillard, 7, rue Sainte-Marie, à Courbevoie (Seine).

(1) Abréviations : AEP, Agrégé de l'École de Pharmacie; AFM, Agrégé à la Faculté de Médecine; PA, Pharmacien des Asiles de la Seine; PEP, Professeur à l'Ecole de Pharmacie; PH, Pharmacien des Hôpitaux; PM, Pharmacien Militaire; PV et PVH, Professeur et Professeur honoraire au Val-de-Grâce; PU, Professeur à l'Université; PFMP, Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie; PEMP, Professeur à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie.

DATES de la nomination.	Noms et adresses.
	MM.
Décembre 1902	François (M.), PH, hôpital des Enfants-Malades, XV.
Avril 1903	Carette, 89, boulevard du Montparnasse, VI.
Mai 1903	Bougault (J.), PH, AEP, hôpital Trousseau, XII.
Juillet 1903	Thibault (Pierre-Eugène), 127, boulevard St-Michel, V.
Octobre 1903	Dufau, 55, rue du Cherche-Midi, VI.
Mai 1904	Richaud, AFM, PH, hospice d'Ivry (Seine).
Juin 1904	Desmoulière, 30, rue de Miromesnil, VIII.
Août 1904	Gaillard, PM, PV, 21, rue Delambre, XIV.
Novembre 1904	Hérissey, PH, AEP, hôpital Broussais, XIV.
Décembre 1904	Dumesnil, 26, rue du Pont-Louis-Philippe, IV.
Mars 1905	Thibault (Charles-Paul), 13, rue Michelet, VI.
Mai 1905	Goris, PH, Maison Dubois, X.
Juin 1905	Lefèvre (C.), 27, avenue du Bel-Air, XII.
Juillet 1905	Fourneau (Ern.), 35, rue de Bellechasse, VII.
Août 1905	Breteau (Pierre), PM, 276, boulevard Raspail, XIV.
Octobre 1905	Gallois, 9 et 11, rue de la Perle, III.
Décembre 1905	Cordier (P.), 27, rue de la Villette, XIX.
Mai 1906	Meillère, PH, hôpital Necker, XV.
Mai 1907	Martin (H.), 2, avenue Friedland, VIII.
Juillet 1908	Vicario, 17, boulevard Haussmann.
Juillet 1908	Sommelet. PH, hôpital Bichat, XVIII.
Novembre 1908	Poulenc, 14, rue Saint Guillaume, VII.
Mai 1909	Guillaumin, 168, boulevard Saint-Germain, VI.
Juillet 1909	Tiffeneau, PH, hôpital Boucicaut, XV.
Mai 1910	Guérin, AEP. 21, rue Hallé, XIV.
Juillet 1910	Lacroix (H.), 29, rue Philippe de Girard X.
Juillet 1910	Valeur, AEP, PA, 73, boulevard du Montparnasse VI.

MEMBRES HONORAIRES

DATES de l'honorariat.	
	MM.
1903	Delpech, 30, rue des Boulangers, V.
1903	Yvon, 26, avenue de l'Observatoire, XIV.
1905	Adrian, 9, rue de la Perle, III.
1906	Petit, 8, rue Favart, II.
1906	Vigier (Ferdinand), 12, boulevard Bonne-Nouvelle, X.
1906	Marty, PM, PVH, 217, rue de l'Université, VII.
1908	Champigny, 19, rue Jacob, VI.
1909	Portes (L.), PH, 28, rue des Filles-du-Calvaire, III.
1909	Crinon, 45, rue de Turenne, III.
1910	Thibault (Paul-Eugène), 76, rue des Petits-Champs, II.
1910	Lextreit, PH, 153, rue de Charenton, XII.
1910	Bourquelot, PEP, PH, hôpital Laënnec, VII.
1910	Guinochet, PH, hôpital de la Charité, VI.
1910	Hogg, 62, avenue des Champs-Elysées, VIII.
1911	Quesneville, AEP, PA, 12, rue de Buci, VI.
1911	Bouchardat (G.), PEP, AFM, 108, boul. Saint-Germain, VI.

MEMBRES ASSOCIÉS. — 10.

DATES de la nomination	MM.
1891	Bornet, membre de l'Institut.
1891	Gautier (Arm.), membre de l'Institut.
1900	Guignard, membre de l'Institut.
1903	Caventou, membre de l'Académie de médecine.
1903	Chatin (J.), membre de l'Institut.
1903	Haller, membre de l'Institut.
1904	Galippe (P.), membre de l'Académie de médecine.
1908	Jungfleisch (Em.), membre de l'Institut.
1908	Heckel (Ed.), professeur à la Faculté des sciences de Marseille

. . . .

MEMBRES CORRESPONDANTS NATIONAUX. — 120.

MM.

Allard, à Dijon, 1911.
Andouard, PEMP., à Nantes.
Anthoine, à Salbris (Loir-et-Cher), 1894.
Arnould, à Ham (Somme), 1893.
Astruc, AEP, à Montpellier, 1903.
Baldy (F.), à Castres (Tarn), 1904.
Balland, PM, 60, rue de Verneuil, à Paris, 1877.
Bardy, à Fisches-le-Châtel (Doubs), 1867.
Barthe, AFMP, à Bordeaux, 1893.
Battandier, PEMP, à Alger, 1901.
Benoît, à Joigny (Yonne), 1876.
Bernhard, à Etrepagny (Eure), 1893.
Bernou, à Châteaubriant (Loire-Inférieure), 1888.
Blarez, PFMP, à Bordeaux, 1903.
Boudier (Em.), à Montmorency (S.-et-O.).
Brachin (A.), à Joinville (Hte-Marne).
Braemer, PFMP, à Toulouse, 1899.
Bréaudat, à Saïgon, 1908.
Bretet, à Vichy (Allier), 1873.
Capdeville, à Aix (B.-du-R.), 1887.
Carles, AFMP, à Bordeaux, 1873.
Carpentier, à Saint-Quentin, 1889.
Cazeneuve, PFMP, 51, quai Saint-Vincent, à Lyon, 1877.

MM.

Chaumeil (Am.), à Annonay (Ardèche), 1903.
Col, PEMP, à Nantes, 1903.
Comère, à Toulouse, 1893.
Coreil, à Toulon, 1896.
Cotton, à Lyon, 1874.
Crouzel (P.), à La Réole, 1905.
Danjou (Em.), à Caen, 1908.
David (Constant), à Courbevoie (Seine), 1903.
Debionne (J.), PEMP, à Amieus, 1901.
Dejean, à Boulogne-s.-Gesse (Hte-G.)
Demandre, à Dijon, 1901.
Denigès, PFMP, à Bordeaux, 1895.
Domergue, PEMP, à Marseille, 1892.
Duboys, à Limoges, 1878.
Dupain, à La-Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), 1900.
Dupuy (B.), à Puteaux (Seine), 40, rue Sadi-Carnot, 1888.
Evesque (Em.), PM, à Lyon, 1904.
Ferrier, à Vitré, 1911.
Ferrer (L.), à Perpignan, 1887.
Fleury (E.), PEMP, à Rennes, 1901.
Fructus, à Avignon, 1908.
Galimard, à Semur (C.-d'Or), 1909.
Gamel, à Nîmes, 1903.
Gascard (A.), PEMP, à Rouen, 1894.

MM.

Gautrelet, à Vichy (Allier), 1893.
George, à Bohain (Aisne), 1882.
Gérard (René), PU, à Lyon, 1887.
Gérard (Ern.), PFMP, 32, rue des Pyramides, à Lille, 1892.
Gilbert, à Moulins, 1903.
Girard (Gilb.), PM, à Chidrac (Puy-de-Dôme), 1892.
Godfrin, PEP, à Nancy, 1901.
Gondard, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), 1882.
Goret (M.), à Ressons-s.-Matz (Oise), 1905.
Grandval, PEMP, à Reims, 1881.
Grelot, PEP, à Nancy, 1903.
Grés(L.), à Noisy-le-Sec (Seine), 1903.
Guillot, PM, Hôp. Desgenettes, à Lyon, 1898.
Guigues (P.), PEMF., à Beyrouth (Asie Mineure), 1901.
Harlay (Victor), à Charleville, 1901.
Harlay (Marcel), à Vouziers, 1908.
Hébert (B.), à St-Lô (Manche), 1904.
Hérail, PEMP, à Alger, 1890.
Huguet, PEMP, à Clermont-Ferraud, 1888.
Jadin, PEP, à Montpellier, 1900.
Javillier, à Paris, 1903.
Kauffeisen, à Dijou, 1901.
Klobb, PEP, à Nancy, 1903.
Labesse, à Angers, 1901.
Lacour (Eymar), PM, à Charenton (Seine), 1881.
La Hache, PM, à Versailles, 1899.
Lajoux, PEMP, à Reims, 1881.
Lambert, asile de Bron (Rhône), 1901.
Le Beuf, à Bayonne, 1874.
Lenormand, PEMP, à Rennes, 1901.
Leprince, à Paris, 62, rue de la Tour, 1888.
Lieutard, PM, à Paris, 30, rue Ernest-Renan.
Malbot (A.), à Alger, 1900.
Mallat, à Beauregard (Allier), 1895.
Magnes-Lahens, à Toulouse.
Malméjac (F.), PM, Lille 1901.
Malleval, à Lyon, 1908.

MM.

Mansier, à Gannat (Allier), 1901.
Maronneau (G.), PM, à l'hôpital militaire d'Oran, 1901.
Masse, à Vendôme, 1886.
Ménier, PEMP, à Nantes, 1901.
Monal (E.), à Nancy, 1903.
Mordagne, à Castelnaudary (Aude), 1887.
Morelle, à Commercy, 1908.
Moynier de Villepoix, PEMP, à Amiens, 1903.
Nardin, à Besançon, 1893.
Pajot (Alfred), à Abbeville, 1901.
Pannetier, à Commentry (Allier), 1896.
Pinard, à Angoulême, 1903.
Planchon (Louis), PEP, à Montpellier, 1892.
Prothière, à Tarare (Rhône), 1895.
Quériault, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
Rabot, à Versailles.
Raby, PM, à Moulins, 1887.
Rambaud, à Poitiers, 1892.
Régis (C.), à Carcassonne, 1896.
Rœser, PM, Hôpital militaire Saint-Martin, à Paris, 1892.
Roman, PM, à Lyon, 1894.
Rothéa, PM, à Grenoble.
Sarthou, PM., Hôpital militaire de Bougie, 1908.
Sigalas, PFMP, à Bordeaux, 1903.
Simon, à Lyon, 1888.
Tardieu, à Sisteron (Basses-Alpes), 1898.
Thouvenin (M.), PEMP, à Besançon, 1901.
Vallée (C.), AFMP, à Lille, 1903.
Verne, PEMP, à Grenoble, 1892.
Vernes, à St-Pourçain-sur-Sioule (Allier), 1909.
Viaud (T.), PEMP, à Nantes, 1901.
Vidal, à Ecully (Rhône), 1868.
Vizern (M.), à Marseille, 1892.
Warin, à Villiers-s.-Marne, 1903.
Ydrac, à Bagnéres-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), 1908.

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS. — 60

Allemagne.

MM.

Beckurts (H.), PU, à Braunschweig, 1901.
Gadamer (J.), PU, à Breslau, 1909.
Schaer (Ed.), PU, à Strasbourg, 1893.
Schmidt (Ernest), PU, à Marbourg, 1893.
Thoms (Hermann), PU, à Berlin, 1901.

Argentine (République).

Reyes, Buenos-Aires, 1904.

Autriche-Hongrie.

Bélohoubeck (Aug.), PU, à Prague, 1898.
Firbas (Richard), à Vienne.
Fragner (Ch.), à Prague, 1892.
Heger (Hans), Vienne, 1901.
Kremel (Alois), à Vienne, 1905.
Mœller (J.), PU, Graz, 1901.

Belgique.

Bruylants, PU, à Louvain, 1903.
Dulière, à Bruxelles, 1903.
Duyk, à Bruxelles, 1898.
Haazen (Valère), à Anvers, 1908.
Jorissen, PU, à Liége, 1905.
Ranwez (F.), PU, à Louvain, 1898.

Brésil.

Sanpaïo, à Saint-Paul, 1889.

Danemark.

Möller (H. J.), à Copenhague.
Reimers (M.-N.), à Aarhus, 1903.

Égypte.

Khouri, à Alexandrie, 1900.

Espagne.

Carracido (J.-R.), PU, à Madrid, 1911.
Iniguez (Francisco), à Madrid, 1888.
Olmedilla y Puig (Joaquim), PU, à Madrid, 1899.

États-Unis.

MM.

Figueroa (Dolorès de), à Matenza, Cuba, 1888.
Kraemer (H.), PU, à Philadelphie, 1904.
Remington (Jos.), PU, à Philadelphie, 1893.
Wood (H.C.), PU, à Philadelphie, 1904.

Grande-Bretagne.

Mac Alister (Donald), à Cambridge, 1903.
Atkins, à Londres, 1904.
Greenish (H.), Londres, 1903.
Griffiths, PEP, à Londres, 1899.
Idris, à Salisbury, 1904.
Mac Ewan (Pierre), à Londres, 1911.

Grèce.

Dambergbès (A.), PU, à Athènes, 1903.

Guatemala.

Melgar, à Guatemala, 1901.

Italie.

Balbiano (L.), PU, à Rome, 1901.
d'Emilio (Luigi), à Naples, 1885.
Guareschi (Icilio), PU, à Turin, 1908.
Vitali (Dioscoride), à Bologne, 1894.

Norvège.

Poulsson, PU, à Christiania (Norvège), 1903.

Pays-Bas.

Van Hulsebosch, à La Haye, 1911.
Van der Wielen PEP, à Amsterdam
Van Itallie, P, à Leyde, 1901.

Portugal.

Estaccio, à Lisbonne, 1884.
Ferrera da Silva, à Porto, 1892.

Roumanie.

Altan (Ant.), à Bucharest, 1901.
Torjescu, à Bucharest, 1892.

Russie.

MM.

Davidof (D.), P U, à Varsovie, 1898.

Tikomirof, P U, à Moscou, 1893.

Suède.

Waller, à Vexio (Suède), 1903.

Suisse.

MM.

Buhrer, à Clarens (Vaud), 1903.

Keller (C.-C.,), à Zurich, 1898.

Studer, à Berne, 1867.

Tschirch, P U, à Berne, 1893.

Turquie.

Apery, à Constantinople, 1891.

Panas, à Smyrne, 1887.

COMPOSITION DU BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

depuis sa fondation (1803).

Années.	Présidents (1).	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux.	Trésoriers (2).
1803	Parmentier.	Delunel.	Bouillon-Lagrange.	Trusson.
1804	Parmentier.	»	»	»
1805	Vauquelin.	»	»	»
1806	Descemet.	»	»	»
1807	Parmentier.	»	»	Moringlane.
1808	Vauquelin.	»	Surcau.	»
1809	Bouillon-Lagrange	»	»	»
1810	Parmentier.	Laugier.	»	»
1811	Guiart, père.	»	»	»
1812	Boudet, oncle.	Derosne.	Cadet-Gassicourt	Moringlane.
1813	Bouillon-Lagrange	»	»	»
1814	Vauquelin (3).	Henry.	»	»
1815	Derosne.	?	»	»
1816	Bouriat.	?	»	»

(1) Le président de chaque année étant le vice-président de l'année précédente, les noms de ceux-ci n'ont pas eu besoin d'être portés.

(2) Pour compléter le bureau il y a lieu d'indiquer les archivistes :

Avant 1866........	Réveil.	De 1891 à 1899.....	Schmidt.
De 1866 à 1875.....	Baudrimont.	De 1899 à 1900.....	Sonnié-Moret.
De 1876 à 1890....	F. Würtz.	Depuis 1901.......	Guinochet.

(3) Le registre des procés-verbaux de 1814 à 1823 ayant disparu, on n'a pu reconstituer complétement, jusqu'ici, la composition du bureau, en ce qui concerne les présidents et secrétaires annuels, pour les années comprises entre 1815 et 1824.

Années.	Présidents.	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux.	Trésoriers
1817	?	?	Robiquet.	Moringlane.
1818	Cadet-Gassicourt	Pelletier.	»	»
1819	Bouillon-Lagrange	?	»	»
1820	?	?	»	»
1821	?	?	»	»
1822	?	?	»	»
1823	?	?	»	»
1824	Laugier.	Boutron.	Robiquet.	»
1825	Boullay.	Blondeau.	Henry.	»
1826	Robiquet.	Robinet.	»	»
1827	Pelletier.	Guibourt.	»	Martin.
1828	Boudet neveu.	Bussy.	Robiquet.	»
1829	Sérullas.	Dublanc jeune.	»	»
1830	Virey.	Soubeiran.	»	»
1831	Lodibert.	Henry fils.	»	»
1832	Robinet.	Lecanu.	»	»
1833	Bajet.	Chevallier.	»	»
1834	Chéreau.	J. Pelouze.	»	»
1835	Reymond.	Cap.	»	»
1836	Bussy.	F. Boudet.	»	»
1837	Dizé.	Vallet.	»	»
1838	Cap.	Dubail.	Robiquet.	Martin
1839	Fauché.	Hottot.	»	»
1840	Soubeiran.	Vée.	Robiquet. Soubeiran.	»
1841	Guibourt.	Quévenne.	Soubeiran.	»
1842	Pelouze.	Desmarest.	»	Tassart.
1843	Boutron-Charlard.	Foy.	»	»
1844	Bonastre.	Bouchardat père.	»	»
1845	Frémy père.	Mialhe.	»	»
1846	Vée.	Buignet.	»	»
1847	Gaultier de Claubry.	Véron.	»	»
1848	Boutigny.	Deschamps.		»
1849	Blondeau.	Grassi.	»	»
1850	Hottot.	Huraut.	»	»
1851	Félix Boudet.	Robiquet fils.	»	»
1852	Vuaflart.	Mayet père.	»	»
1853	Bouchardat père.	Ducom.	»	»
1854	Cadet-Gassicourt.	Réveil.	»	»
1855	Buignet.	Paul Blondeau.	»	»
1856	Dubail.	Lefort.	Buignet.	»
1857	Soubeiran.	Regnauld.	»	»
1858	Chatin.	Baudrimont.	»	»
1859	Foy.	Hottot fils.	»	»
1860	Dublanc.	Léon Soubeiran.	»	»
1861	Gobley.	A. Vée.	Buignet.	Desnoix.
1862	Poggiale.	Latour.	»	»
1863	Schaeuffèle père.	Lebaigue.	»	»
1864	Boudet fils.	Hébert.	»	»
1865	Robinet.	Roussin.	»	»
1866	Tassart.	Marais.	»	»
1867	Guibourt.	Adrian.	»	»
1868	Bussy.	Roucher.	»	»
1869	Mayet père.	Coulier.	»	»
1870	Mialhe.	Méhu.	»	»
1871	Lefort.	Mortreux.	Buignet.	Desnoix.

Années.	Présidents.	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux	Trésoriers
1872	Stanislas Martin.	Bourgoin.	»	»
1873	Grassi.	P. Vigier.	»	»
1874	Regnauld.	Duquesnel.	»	»
1875	Planchon.	F. Würtz.	»	»
1876	Coulier.	F. Vigier.	Buignet. Planchon.	»
1877	Marais.	Petit.	»	»
1878	Méhu.	Marty.	»	»
1879	Blondeau.	Vidau.	»	»
1880	Bourgoin.	Guichard.	»	»
1881	Petit.	Yvon.	»	»
1882	P. Vigier,	Delpech.	»	»
1883	Jungfleisch.	Prunier.	»	»
1884	Marty.	Boymond.	»	»
1885	Sarradin.	Champigny.	»	»
1886	Prunier.	Portes.	»	Dreyer.
1887	Desnoix.	Thibault.	»	»
1888	Delpech.	Bourquelot.	Planchon.	»
1889	G. Bouchardat.	Schmidt.	»	»
1890	F. Vigier.	Grimbert.	»	»
1891	Moissan.	Léger.	»	»
1892	Portes.	Leidié.	Planchon.	Dreyer.
1893	Bürcker.	Béhal.	»	»
1894	Boymond.	Leroy.	»	Leroy.
1895	Julliard.	Patein.	»	»
1896	Villiers.	Viron.	»	»
1897	Sonnerat.	Guinochet.	»	»
1898	Bourquelot.	Bocquillon.	»	»
1899	Leidié.	Voiry.	»	»
1900	Planchon.	Barillé.	Bourquelot.	»
1901	Yvon.	Moureu.	»	»
1902	Guichard.	Georges.	»	»
1903	Léger.	Choay.	»	Vaudin
1904	Landrin.	Lépinois.	»	»
1905	Béhal	Guerbet.	»	»
1906	Crinon.	François.	»	»
1907	Viron.	Bougault.	»	»
1908	Schmidt.	Thibault (Pierre-E.)	»	»
1909	Patein.	Carette.	»	»
1910	Thibault (Paul-E.)	Dufau.	»	»
1911	Grimbert.	Gaillard	»	»

BUREAU POUR 1911

Président :	MM. GRIMBERT.
Vice-Président :	PREUD'HOMME.
Secrétaire général :	BOURQUELOT.
Trésorier :	VAUDIN.
Archiviste :	GUINOCHET.
Secrétaire annuel :	GAILLARD.

COMPTE RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

DU 4 JANVIER 1911

Compte rendu des travaux de la Société de Pharmacie de Paris, pendant l'année 1910; par M. Dufau, secrétaire annuel des séances.

Messieurs, mes chers collègues,

Avant de commencer l'énumération des travaux qui ont occupé vos séances, au cours de cette dernière année, permettez-moi de vous remercier, très sincèrement, de la flatteuse distinction dont vous m'avez fait l'objet, en me confiant le poste de secrétaire annuel.

Il ne pouvait, bien entendu, me venir à l'idée que mes mérites personnels puissent être pour quelque chose dans cette marque de sympathie, les sentiments, que la Société de Pharmacie de Paris a toujours manifestés, envers les praticiens de la profession, étant trop connus, pour qu'il puisse y avoir aucun doute sur son intention d'honorer surtout la fonction syndicale de celui qui a l'honneur momentané de les représenter parmi vous.

Messieurs, notre Société ne peut que se féliciter de la considération et de l'autorité morale dont elle continue à

jouir tant en France qu'à l'étranger et c'est avec la plus vive satisfaction que nous pouvons constater les excellentes relations que nous entretenons avec toutes les Compagnies analogues à la nôtre.

Le Congrès International de Pharmacie de Bruxelles, auquel vous avez participé par une importante délégation, a été une occasion des plus agréables de resserrer les liens d'amitié qui nous unissaient déjà avec la Société Royale de Pharmacie de Bruxelles et la Société de Pharmacie d'Anvers.

La Société de Pharmacie Autrichienne et la Société Pharmaceutique Allemande nous ont également donné l'occasion de leur témoigner de nos sentiments de confraternelle cordialité.

Notre situation intérieure continue à être des plus satisfaisantes ; nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous trois nouveaux membres résidants : MM. **Guérin**, **Lacroix** et **Valeur**. Nous ne pouvons résister au plaisir de leur exprimer à nouveau toute la satisfaction que nous cause leur présence parmi nous.

MM. **Dejean** (de Boulogne-sur-Gesse) et **Quériault** (de Châteaudun) ont été admis membres correspondants et M. **Firbas** (de Vienne, Autriche) nommé membre correspondant étranger.

La mort, malheureusement, nous a ravi quatre de nos membres : deux membres correspondants, **Fleury**, professeur à l'Ecole de Nantes et **Brunotte**, professeur à l'Ecole supérieure de Nancy, enfin deux membres correspondants étrangers : le professeur **Greshoff**, directeur du de Musée colonial de Harlem et **Michael Carteighe**, un des plus distingués pharmaciens d'Angleterre ; saluons leur mémoire comme celle de confrères ayant illustré la profession.

Messieurs, si je vous rappelle maintenant le soin attentif avec lequel le ministère de l'Intérieur semblait étudier depuis 1903, les modifications que nous nous proposions de faire subir à nos statuts, c'est surtout pour souligner la résignation bien nationale avec laquelle vous avez procédé à une nouvelle Assemblée générale, lorsque vous vous

êtes aperçus que votre demande avait été tout simplement égarée dans les insondables cartons ministériels.

Si quelques-uns d'entre nous ont pu éprouver certaine déception de ce léger incident, nous pouvons espérer que l'attitude toute différente, à notre égard, de l'Administration de l'Instruction Publique a suffi à la leur faire oublier. On a pu constater en effet que parmi les différents corps savants, représentés dans la Commission permanente du Codex instituée à la suite des démarches de notre bureau de 1909, c'est la Société de Pharmacie qui compte le plus de représentants. Bien entendu une telle préférence ne pouvait être étalée publiquement, sans risquer de froisser de hautes susceptibilités ; qu'il nous suffise d'en avoir bénéficié et attachons-nous résolument à poursuivre les travaux préparatoires que nous destinons à la Commission permanente du Codex.

Parmi les questions de cet ordre qui vous ont le plus préoccupés, voyons d'abord celle du *titrage du laudanum.*

Dans une note présentée par M. **Bourquelot**, M. **Pancier**, professeur à l'Ecole d'Amiens, nous a fait remarquer que l'on n'obtenait jamais, dans l'analyse des laudanums, des chiffres se rapprochant d'une manière suffisante du titre légal.

Des résultats de ses analyses, M. **Pancier** concluait que, dans la préparation du laudanum, une partie de la morphine devait rester insolubilisée dans le marc.

Un peu plus tard, dans une note présentée par M. **Poulenc**, au nom de M. **Débourdeaux**, celui-ci confirmait l'impossibilité d'arriver au titre légal, avec les préparations les plus rigoureusement surveillées, et émettait l'idée que dans les préparations officinales d'opium, où l'on se contente d'épuiser la drogue par des dissolvants neutres, cet épuisement devait être moins parfait que dans le dosage de la morphine, où l'on opère en présence d'une base alcaline comme la chaux.

Par des expériences très précises, M. **Grimbert** a mis au point les questions soulevées par ces différentes communications et fait justice des hypothèses qu'elles avaient soulevées.

En comparant le titre de l'opium employé, l'extrait sec et le titre final du laudanum obtenu, M. **Grimbert** a nettement établi : qu'il n'y avait pas de morphine *insolubilisée* dans le résidu de la préparation, — l'abaissement du titre observé tenant uniquement à l'entrée en dissolution des autres principes extractifs de l'opium et de ceux du safran, lesquels produisaient une sorte de dilution proportionnelle et variable de la préparation.

Il est curieux de remarquer que cette erreur de titrage, résultant du rapport apparent entre l'opium mis en œuvre et la quantité de dissolvant employé, a été religieusement reproduite depuis 1818, dans les différentes éditions du Codex, sans que personne ait soulevé d'objection.

En résumé le laudanum de Sydenham, tel qu'il est formulé au Codex de 1908, ne peut répondre au titre officiel de 1 p. 100 fixé par la Convention internationale (**Pancier**) ; cela tient à l'entrée en dissolution des principes extractifs du safran et de l'opium qui viennent en changer le titrage (**Grimbert**).

En opérant avec un opium rigoureusement titré, et en ayant soin d'agiter chaque jour au cours de la préparation (**Crinon**), le laudanum donnera au moins de 0,85 à 90 p. 100 de morphine ; le titre ne sera jamais inférieur à 0,80 p. 100.

Enfin l'expert, chargé d'examiner un laudanum suspect, ne pourra pas se contenter de doser la morphine mais il devra reconnaître, au moyen de la détermination de l'extrait sec, si le produit incriminé a bien été préparé avec un opium de titre légal (**Grimbert**).

Telles sont les conclusions que nous pourrons transmettre à la Commission permanente du Codex, en lui proposant cependant d'élever la quantité d'opium fixée pour la préparation du laudanum de manière à rapprocher davantage le titre réalisable, du titre fixé par la convention Internationale. Peut-être même serait il intéressant d'émettre un vœu pour l'adoption d'une méthode de dosage de la morphine d'une application moins compliquée que la méthode officielle. Les difficultés techniques en sont incontestables.

L'*extrait de cola* et son dérivé immédiat, le *saccharure de cola*, ont également soulevé des réclamations sur le titrage exigé pour eux.

Il résulte en effet des expériences de MM. Warin, Grand et Allard, qui nous ont été rapportées par MM. Bourquelot et Grimbert, que si l'alcool à 60^c est bien suffisant pour dissoudre la totalité de la caféine de la poudre de cola, cette caféine se précipite dès que le titre alcoolique vient à baisser; c'est précisément ce qui se passe lorsqu'on récupère l'alcool par distillation, au cours de la préparation de l'extrait de cola, si bien que la filtration, qui précède la concentration finale, retient sur le filtre une partie importante de la caféine.

Il faut donc reconnaître que l'extrait ferme de cola, préparé selon le procédé du Codex, avec une poudre conforme à ses indications et même plus riche en caféine qu'il ne l'exige, ne peut contenir le taux minimum de 10 p. 100 de caféine fixé par la pharmacopée; le taux moyen serait de 5 p. 100.

Pour la préparation du *granulé de cola*, il est entendu que la *dissolution* de l'extrait dans le sirop n'est pas réalisable et qu'il faut se contenter d'obtenir une division soigneuse de l'extrait; d'autre part, le titre en caféine de l'extrait de cola n'étant plus que la moitié environ de ce qu'il devrait être, il en résulte que le granulé ne correspond plus qu'à la moitié de son poids de noix de cola; de sorte que ceux qui se proposaient de demander à la Commission permanente l'abaissement du titrage fixé, ont par avance obtenu satisfaction.

Dans une note communiquée par le comité disciplinaire de la Chambre syndicale des pharmaciens de la Seine, M. Desvignes nous a fait remarquer que la méthode inscrite au Codex pour l'*essai de la teinture d'iode* était insuffisante.

L'inscription d'un procédé de dosage de l'iode total est absolument nécessaire à côté du titrage de l'iode libre; peut-être pourrait-on établir un rapport officiel entre ces deux chiffres pour permettre d'apprécier le degré d'altération présenté par certains échantillons.

Nous pourrons également transmettre à la Commission permanente du Codex les observations faites par MM. les Pharmaciens-majors, **André** et **Leulier**, sur le pouvoir rotatoire du chorhydrate neutre de quinine, lesquelles nous ont été transmises par M. Breteau.

Ces auteurs ont constaté que le pouvoir rotatoire spécifique de ce sel augmentait avec la dilution, contrairement à ce que dit le Codex, par suite d'une erreur facile à réparer.

Enfin des réclamations s'étant produites sur l'instabilité de la formule d'*élixir de terpine* donnée au Codex, M. **Hérissey** a vérifié la solubilité de la terpine dans l'élixir de Garus et reeonnu que la quantité de terpine devrait être ramenée à 1 p. 100.

La question des *extraits fluides pour préparations extemporanées* s'est, à différentes reprises, présentée devant vous; et jusqu'ici notre Société s'est toujours nettement prononeée eontre leur emploi; non pas, par obstination systématique, comme certains intéressés ne manqueront pas de le déclarer, mais bien plus simplement parce que leurs promoteurs n'ont jamais appuyé leurs propositions des démonstrations nécessaires pour convaincre de l'identité des préparations ainsi obtenues avee eelles du formulaire légal.

Cette fois encore, *ne prenant en considération que le Codex français et les textes légaux actuellement en vigueur*, soucieux d'autre part, de ne pas laisser les Pharmaciens céder imprudemment aux tentations d'extrême commodité vantée par eertains fabricants de ces produits, vous avez déeidé de joindre votre protestation à celle de l'Association Générale des Pharmaeiens de France, eontre la toléranee vaguement proposée daus eet ordre d'idées.

De nouvelles observations sont venues démontrer combien les précautions eonseillées par le Codex, pour la conservation des eaux distillées, étaient partieulièrement nécessaires pour l'*eau de laurier-cerise*. Dans une note présentée par M. **Bourquelot**, au nom de M. **Bridel**, ce dernier nous a donné un aperçu de l'abaissement de titre

auquel on pouvait s'exposer lorsque ces précautions ne sont pas observées.

Des observations analogues avaient été faites autrefois par M. **Léger**, lequel avait remarqué en même temps que l'eau distillée de laurier-cerise se conservait d'autant mieux qu'elle était plus concentrée.

Cette considération viendrait à l'appui de la modification proposée par M. Navarre, et transmise par M. **Grimbert**, en vue de la préparation en grand de ce produit.

M. **Navarre** propose de ne recueillir à la distillation que trois-quarts d'eau pour une partie de plante, ce qui donne un produit final titrant en moyenne 1 gr. 69 par litre que l'on diluerait au fur et à mesure des besoins.

La Pharmacopée française n'impose que le titrage de l'acide cyanhydrique, mais il serait peut-être intéressant de vérifier si les autres constituants de l'eau de laurier-cerise ne subissent pas de ce fait de trop importantes variations; il ne faut pas oublier en effet que c'est à eux que l'on a pensé pouvoir attribuer les incompatibilités de certains alcaloïdes avec cette eau distillée, incompatibilités sur lesquelles M. **Barillé** a autrefois attiré votre attention.

La conservation du pouvoir protéolytique des *élixirs de pepsine* a de nouveau été posée devant vous par une communication de MM. **A. Petit** et **L. Petit**, sur le résultat d'expériences qu'ils poursuivaient depuis plus de six années. Ces auteurs ont constaté que les élixirs de pepsine, préparés par eux, n'avaient au bout de ce temps, subi aucune modification d'activité ou des modifications si légères qu'il n'y avait pas à en tenir compte dans la pratique.

Ces conclusions paraisssent, à première vue, exactement contraires à celles qui résultent des recherches de M. **Eugène Thibault**; mais il convient de considérer que les conditions expérimentales complètement différentes dans lesquelles se sont placés ces trois auteurs ne permettent pas de mettre leurs résultats en opposition. On sait en effet aujourd'hui combien les variations de conditions expérimentales ont d'influence sur la mesure de l'activité des ferments digestifs.

Dans une note présentée par M. **Bourquelot**, M. **Lesure** nous a donné les résultats d'expériences fort intéressantes sur l'action des rayons ultra violets sur certaines solutions médicamenteuses, en vue de leur stérilisation. Malgré les difficultés de sa mise en pratique, ce procédé de stérilisations pourrait peut-être rendre certains services, dans des cas très particuliers.

Enfin M. **Barillé** nous a présenté un appareil des plus intéressants le Prana-Sparklets, qui permet avec la plus grande facilité d'obtenir des crayons d'anhydride carbonique. Les crayons obtenus ont assez de cohésion pour pouvoir être taillés en pointe ce qui facilite au plus haut point leur utilisation en dermatologie ; notre collègue nous a en outre présenté un dispositif dû à M. **Millaud**, pharmacien-major, pour assurer la distillation continue de l'eau à l'aide d'un simple flacon à niveau constant.

Toujours curieux des choses intéressant la matière médicale, M. **Bocquillon** nous a montré un échantillon du masticatoire américain, le « Chicle » inscrit dans la pharmacopée mexicaine et ayant pour base une gomme résine secrétée par l'*Achras Sapota* (Sapotacées).

Notre collègue nous a encore présenté l' « Axin » ou laque mexicaine, sorte de matière cireuse produite par le *Coccus axin*.

Cette substance, qui durcit lentement par oxydation, permet de laquer les objets qui en sont enduits, et donne des résultats analogues à ceux que fournit la laque japonaise.

Après les questions de pharmacie proprement dite nous entrons maintenant dans le vaste domaine de la *chimie biologique*.

La méthode biochimique, imaginée par M. le professeur **Bourquelot** a encore donné, au cours de cette année, les résultats les plus féconds dans l'analyse immédiate des végétaux.

Si aucun essai physiologique n'est encore venu reconnaître aux glucosides et aux sucres ainsi isolés, des propriétés thérapeutiques particulières, il est intéressant de remarquer que les mêmes principes se retrouvent souvent

dans des plantes assez éloignées les unes des autres mais auxquelles la médecine populaire avait depuis longtemps attribué les mêmes vertus.

L'application de la méthode a permis à M. **Bourquelot** et à Mlle **Fichtenholz** de trouver dans certaines variétés horticoles de poirier, l'*arbutine vraie*, entièrement exempte de méthylarbutine laquelle n'avait jamais encore été obtenue.

Dans d'autres variétés, l'arbutine se trouve associée à sa compagne habituelle la méthylarbutine et les phénomènes de coloration observés par ces auteurs avec ces deux produits, sous l'influence des agents de dédoublement et d'oxydation semblent suffire à expliquer les colorations automnales si différentes que subissent les feuilles de ces diverses variétés.

Arbutine et méthylarbutine ont été retrouvées par Mlle **Fichtenholz** dans la Pyrole à feuilles rondes ; par contre l'arbutine ne se retrouve pas dans les espèces qui ont été retirées du genre *Pyrus* pour entrer dans les genres actuels *Cydonia*, *Malus* et *Sorbus* (**Bourquelot** et **Fichtenholz**).

La découverte d'arbutine vraie, dans les feuilles de poirier a permis à ces auteurs de déterminer, d'une manière précise, les propriétés chimiques et physiques de ce glucoside, propriétés inconnues jusqu'alors puisqu'on ne s'était jamais trouvé en présence que d'un mélange d'arbutine et de méthylarbutine.

Peu de temps après, M. **Hérissey** trouvait une méthode très pratique pour débarrasser l'arbutine commerciale de sa partie méthylée ; vous connaissez la très grande simplicité de son procédé qui consiste, en principe, à précipiter, dans ses solutions alcooliques, l'*arbutine vraie* par la potasse, alors que la méthylarbutine reste en solution

La méthode biochimique a encore permis à MM. **Bourquelot** et **Bridel** de reconnaître la présence de *gentiopicrine* dans la Chlore perfoliée et dans la Gentiane pneumonanthe.

On se rappelle que MM. **Bourquelot** et **Hérissey** n'avaient pas réussi à retirer de la gentiopicrine de la racine de gentiane des pharmacies ; MM. **Bourquelot** et **Bridel** ont établi que la disparition de ce glucoside provient de la fer-

mentation spéciale, que les producteurs font subi à la racine, pour lui donner l'aspect particulier, exigé des acheteurs et même des pharmacopées.

Séchée dans les conditions ordinaires, la racine de gentiane ne subit que des modifications peu importanes et l'on peut facilement en retirer la gentiopicrine.

C'est encore grâce à la même méthode de recheches que M. **Bridel** a pu extraire du trèfle d'eau un noiveau glucoside, la *méliatine*, et que MM. **Hérissey** et lebas ont retrouvé l'*aucubine* dans plusieurs espèces du genre *Garrya*.

Enfin MM. **Bourquelot** et **Bridel** ont pu aussi retirer de la racine de bouillon blanc un nouveau sucre, le *verbascose*, polysaccharide analogue au stachyose, dont il pourrait bien n'être qu'un isomère.

La chimie biologique animale n'a pas moins occupé vos séances : M. **Choay** nous a entretenus de ses intéressantes recherches sur les *digestions pepsiques et pancréatques*.

Il résulte de ses expériences, très habilement conduites, que l'extrait gastrique total est d'une activité bien supérieure à celle de la pepsine, que l'action prédominante des ferments gastriques est celle qui a pour but de solubliser la matière protéique, travail préparatoire d'une digestion qui ne s'effectue complètement que sous l'action ultérieure du suc pancréatique.

Le pouvoir solubilisant du ferment gastrique et l'action dégradante de ferment pancréatique quoique distincs ne sont pas exclusifs, chacun d'eux pouvant exercer vis-à-vis de l'autre un rôle de suppléance.

Au point de vue urologique M. **Grimbert** nous a communiqué une curieuse observation de M. **Gaulier** pharmacien à Mantes-la-Ville sur une *albuminurie considérable* puisqu'elle atteignait le chiffre inoui de 42^{r},23 d'albumine par litre.

Il s'agissait ici d'albumine ordinaire, c'est-à-dire se coagulant normalement sous l'action de la chaleur ; l'observation due à MM. **Christiœns**, **Gérard** et **Thomas**, laquelle nous a été rapportée par M. **Grimbert**, présentait au contraire ce caractère si curieux de thermosolubilité auquel

Bence Jones a attaché son nom. Ces auteurs ont donné des renseignements très complets sur l'urine qu'ils avaient à leur disposition, regrettons cependant que les variations de l'acidité de cette urine n'aient pas été suivies ainsi que MM. Patein et Michel en avaient montré l'intérêt.

Les méthodes utilisées jusqu'ici pour caractériser l'*urobiline* étaient toutes compliquées, dans une note qui nous a été communiquée par M. Patein, un de ses élèves M. Weitz, nous a indiqué une modification très pratique du procédé Schlesinger dans laquelle on peut employer, comme agent de défécation et de production de la fluorescence : le valérianate, l'acétate ou le lactate de zinc.

Vous vous rappelez, Messieurs qu'en cherchant à éclairer la fameuse réaction de Cammidge, MM. Grimbert et Bernier ont établi que l'osazone auquel elle donnait naissance était formé par l'*acide glycuronique*. Depuis MM. Grimbert et Turpaud ont démontré que la chair musculaire du bœuf contient, en même temps que du glucose, de l'acide glycuronique, probablement à l'état conjugué, ce qui ne peut qu'ajouter aux occasions que l'on aura de rencontrer l'acide glycuronique dans l'urine dont il semble bien n'être qu'un élément normal.

Dans une note qui nous a été présentée par M. Grimbert, M. Bernier nous a donné une technique très précise qui permet ainsi de caractériser très facilement l'acide glycuronique, par la réaction de Tollens, après défécation par l'acétate de mercure.

Tous ces travaux d'urologie seraient amplement suffisants pour justifier les revendications formulées par M. Barillé en faveur des pharmaciens ; notre collègue voit avec de légitimes regrets, des incapacités notoires, qu'il appelle des *parasites de l'urologie*, industrialiser en quelque sorte cette partie de la chimie biologique, pour laquelle le pharmacien reçoit aujourd'hui l'enseignement technique si particulièrement brillant qu'il doit à M. Grimbert.

M. Barillé, en terminant la série de ses recherches originales sur la facile dissociation des *carbonophosphates alcalinoterreux* a donné une explication des plus intéres-

santes de la formation du tisseux osseux, de divers calculs, des plaques athéromateuses, et des concrétions sous-cutanées; leur formation résulterait d'un même processus : la dissociation des carbonophosphates tenus en dissolution dans les différents liquides de l'organisme.

M. **Patein** nous a présenté une étude très complète sur la composition chimique d'un liquide d'*ascite d'origine fœtale* : les renseignements qu'il nous a donnés sont d'autant plus intéressants que c'est la première fois qu'une pareille étude a pu être entreprise. Ce liquide possédait les caractéristiques physiques de l'ascite de l'adulte et du sérum sanguin, mais présentait des particularités chimiques dignes d'être retenues.

M. **Patein** nous a en outre présenté une note de M. **Monvoisin** sur la composition des laits pathologiques dans les affections des mamelles et spécialement des *laits de vaches tuberculeuses*.

Les modifications de composition produites par l'état pathologique sont difficilement appréciables au début, mais peu à peu, par de lentes modifications, le lait passe progressivement de la composition normale à celle du sérum.

Enfin M. **Grimbert** nous a communiqué une note de M. **Borien** signalant la présence d'*hématoporphyrine* dans le méconium.

Vous voyez, Messieurs, toute l'importance que prennent les recherches de Chimie biologique parmi les travaux qui vous sont présentés; cette remarque justifie les regrets qui ont été exprimés, qu'il n'y ait pas de prix spéciaux pour récompenser les travaux de cette nature. Il est impossible de ne pas remarquer combien l'intérêt des chercheurs se trouve de plus en plus attiré par cette branche des sciences chimiques.

Les recherches de M. **Léger** sur les aloïnes se rapprochent d'avantage des travaux de chimie pure : vous vous rappelez les nombreuses expériences de notre collègue faites en vue d'isoler la *barbaloïne*, l'*isobarbaloïne* et d'établir leur constitution.

Après de nombreuses difficultés, M. **Léger** est arrivé à dédoubler ces deux glucosides en aloémodine et arabinose-d et à constater que ces deux composés étaient des isomères de position.

M. **Moureu** nous a fait part de sa découverte d'un nouvel azoture de carbone effectuée en collaboration avec M. **Bongrand**.

Le cyanogène étant appelé azoture de carbone ils ont donné le nom de *sous-azoture de carbone* au composé C^4N^2 obtenu par eux.

Les recherches de M. **Yvon** pour trouver de nouveaux composés susceptibles de remplacer l'atoxyl dans le traitement des trypanosomiases l'on conduit à préparer deux composés nouveaux : l'*émétique d'aniline à base d'antimoine* et l'*émétique arsenical d'aniline.*

Notre collègue a donné pour ces deux produits des méthodes très simples de préparation et fait connaître en détail les propriétés chimiques et physiques de ces deux composés en même temps que les premiers résultats fournis par l'essai de leur activité thérapeutique.

MM. **Cousin** et **Hérissey** avaient donné antérieurement une méthode simple et avantageuse de préparations du dithymol ; elle consistait essentiellement à oxyder le thymol par le perchlorure de fer, en solution aqueuse très diluée.

Une méthode analogue leur a permis de préparer, en partant du carvacrol, l'isomère correspondant du dithymol, le *dicarvacrol* ou *déhydrodicarvacrol* et d'en étudier les propriétés ainsi que celles de ses éthers méthylique, acétique et benzoïque.

Le Codex de 1884 indiquait une préparation du *benzoate de bismuth* donnant un produit mal défini, et qui provoqua de nombreuses critiques.

Dans une note qui nous a été présentée par M. Bourquelot, M. **Godfrin** nous a indiqué un mode de préparation réellement pratique du benzoate neutre de bismuth ; on l'obtient ainsi à l'état pur et sous son véritable aspect physique. L'auteur a de plus obtenu quatre benzoates de basicité croissante qui n'avaient pas encore été préparés.

Enfin M. **Prunier** nous a fait présenter par M. **Portes** le *sulfosalicylate de quinoléine*, ayant pour base la quinoléine synthétique, et qui possède une action antiseptique intéressante.

Vous avez encore entendu, au cours de cette année, des communications qui marquent des progrès importants au point de vue *analytique*.

M. **François** nous a résumé les recherches qui ont amené M. Bertheaume à proposer une méthode très précise pour *doser les mono, di, et triméthylamines*, mélangées entre elles, seules ou avec l'ammoniaque.

Pour l'*analyse des sucres*, M. **Bourquelot** nous a transmis une note de M. **Lemeland** sur le dosage polarimétrique du saccharose en présence de sucres réducteurs. Le procédé proposé est basé sur cette observation que lorsqu'on chauffe la solution contenant les sucres avec du bioxyde de manganèse de l'eau oxygénée et de la soude, les sucres réducteurs sont détruits mais le saccharose est respecté.

M. **Gallois** a très utilement attiré notre attention sur les cellules scléreuses fournies par les baies du *Juniperus Sabina*, lesquelles se rapprochent beaucoup de celles qui ont été signalées par M. **Collin** comme caractéristiques de la présence de *Juniperus Phœnicea* dans la poudre officinale.

M. Breteau nous a présenté une note très intéressante due à M. **Sarthou**, pharmacien major à l'hopital militaire de Bougie, sur la détermination de la valeur diététique des laits de vache, par la détermination indirecte de sa richesse bactérienne.

L'analyse bactériologique est beaucoup trop longue pour rendre des services réels à ce point de vue.

La méthode, à laquelle l'auteur a donné le nom de *catalasimétrie*, est basée sur la mesure de l'oxygène dégagé de H^2O^2 par le principe catalytique produit d'une manière constante dans le lait par les bactéries qu'il peut contenir. On peut ainsi contrôler la fraîcheur des laits beaucoup plus facilement que par la mesure de l'acidité.

A propos de l'*analyse des laits*, M. **Meillère** nous a fait

connaître la technique spéciale qu'il emploie depuis longtemps et qui lui permet d'obtenir des résultats rigoureusement comparables dans la détermination de l'extrait sec dégraissé, et de ses constituants autres que les sels, c'est-à-dire lactose et caséine.

M. **Meillère** qui dans une série de notes nous a montré l'extrême diffusion de l'inosite dans les parenchymes végétaux et dans les produits alimentaires qui en dérivent, nous a communiqué une note d'un ses élèves sur un sujet analogue. M. **Fleury** a reconnu que la fermentation acétique ne détruisait pas l'inosite au cours de la formation du *vinaigre de vin*, ce qui peut aider à distinguer celui-ci des produits artificiels.

Enfin notre collègue nous a encore présenté deux notes ralatives au radium ; dans l'une, MM. **Jaboin** et **Beaudoin**, soulignant les différences considérables existant entre les mesures allemandes et françaises de l'émanation, insistaient sur les avantages que présenterait l'adoption d'une *mesure internationale de radioactivité*.

Dans l'autre le congrès de radiologie ayant donné satisfaction à ce légitime vœu, M. **Jaboin** a très justement fait remarquer que la méthode adoptée avait la plus grande analogie avec celle qu'il avait proposée lui-même en collaboration avec M. **Beaudoin**.

Je devrais maintenant, pour être complet, vous énumérer la longue liste des ouvrages qui ont été offerts à notre bibliothèque, vous me pardonnerez, certainement d'abréger ma tâche en remerciant en bloc tous les généreux donateurs qui augmentent ainsi nos richesses.

Il y aurait cependant ingratitude de notre part à ne pas faire exception pour la brochure relative au *Centenaire du journal de Pharmacie et de Chimie* lequel, depuis de si longues années, donne au compte rendu de la Société de Pharmacie une hospitalité si généreuse.

Nous ne pouvions manquer de saisir cette occasion de témoigner à son comité de rédaction, actuellement présidé par M. le professeur **Jungfleisch**, et à son rédacteur principal, M. le professeur **Bourquelot**, non seulement des sentiments de gratitude qui nous animent à leur égard

mais aussi de l'intérêt que nous avons tous pris à la lecture de la brochure célébrant la longévité exceptionnelle et bien méritée de cette publication scientifique.

Je ne puis, Messieurs, terminer d'une façon plus agréable ce long rapport sur vos travaux qu'en vous rappelant les distinctions honorifiques obtenues par vos membres au cours de cette année.

Vous vous rappelez que M. le professeur **Béhal** a été promu officier de la légion d'honneur et M. **Boudier** (de Montmorency) nommé chevalier.

Vous vous souvenez également que M. **Tiffeneau** a été nommé professeur-agrégé à la Faculté de médecine et que M. **Bougault** a obtenu une partie du prix Jecker de l'Académie des sciences. Plus récemment, M. **Fourneau** est devenu, avec M. le professeur **Perrot**, titulaire du prix Nativelle de l'Académie de médecine ; c'est pour nous un très grand plaisir de leur renouveler ici nos très sincères félicitations.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous remercier personnellement de la bienveillance et de la patience avec laquelle vous avez bien voulu écouter la lecture de ce volumineux rapport, je vous en exprime à nouveau toute ma gratitude.

Rapport sur les prix des thèses présentées à la Société de Pharmacie de Paris (section des sciences physico-chimiques, 1909-1910), par une commission composée de MM. Lafont, Guerbet et Valeur, rapporteur.

Messieurs,

Votre commission, composée de MM. **Lafont**, **Guerbet** et **Valeur**, rapporteur, a eu à examiner cette année quatre thèses présentées à la Société de pharmacie, en vue d'y concourir pour les prix dans la section des sciences physico-chimiques. Nous en rendrons compte successivement.

Dans sa thèse qui a pour titre : *Sur la composition chimique des bouillons alimentaires et des extraits de viande*,

M. **Ernest Turpaud** s'est proposé principalement d'arriver à une méthode pratique d'analyse de ces produits.

Dans une première partie de son travail, M. Turpaud a étudié la composition qualitative des bouillons. Il a établi que, contrairement à une opinion reçue, les bouillons de ménage ne renferment pas de matières albuminoïdes.

Un examen attentif ne permet pas d'y caractériser davantage la présence des peptones vraies, ni celle de protalbumoses, mais décèle une assez forte proportion de gélatine, formée pendant la coction de la viande, aux dépens des tendons. En effet, si comme l'a fait l'auteur, on sature le bouillon à chaud par du sulfate d'ammoniaque, on obtient un précipité; si celui-ci est redissous dans l'eau et que cette solution soit saturée de sulfate de magnésie, un nouveau précipité apparaît sur lequel la réaction du biuret est positive, alors que les autres réactions (xanthoprotéique, de Millon, de Mayer sont négatives).

Les extraits de viande donnent des résultats analogues; on y rencontre une notable quantité de gélatine et des traces d'albumoses, mais ils sont totalement dépourvus de peptones, alors que pour certains auteurs, les peptones constitueraient 15 à 24 p. 100 des extraits de viande.

Un résultat intéressant, trouvé par M. Turpaud, c'est la démonstration de la présence de l'acide glycuronique, dans les bouillons et extraits de viande. On avait antérieurement déjà constaté la présence du glucose. M. Turpaud a réussi à obtenir une osazone qu'il a scindée, par l'emploi des solvants, en deux fractions, dont l'une s'est montrée identique à la glucosazone et l'autre à l'osazone de l'acide glycuronique. Cet acide ne prend point naissance au cours de la préparation des bouillons et extraits, car on peut le caractériser dans la viande de bœuf. Ce serait à la présence de cet acide qu'il faudrait rapporter l'opinion maintes fois soutenue que les viandes renferment du maltose ou de l'isomaltose. Comme conclusion de son travail M. Turpaud indique la marche à suivre pour l'analyse des bouillons et extraits de viande. Elle comprend la détermination de la densité, de l'acidité, de l'extrait sec, des matières minérales et organiques, de l'eau, du chlo-

rure de sodium, de l'ammoniaque, de l'azote total, des bases puriques, des bases créatiniques, des matières grasses, du glucose et enfin de la gélatine.

Pour ces déterminations, l'auteur n'a pas eu recours à des procédés nouveaux : il s'est borné à choisir les méthodes qui lui ont paru présenter le maximum de garanties.

Un certain nombre de produits ont été soumis à cette méthode très complète d'investigation ; les résultats sont consignés dans la thèse sous forme de tableau.

Le travail de M. Ernest Turpaud pourra incontestablement rendre des services dans l'examen des bouillons et extraits de viande fournis par le commerce. Il mérite à ce titre de retenir l'attention de votre Société.

La thèse de M. Maurice Bagros est intitulée *Sur le mécanisme de la dénitrification par les bactéries dénitrifiantes indirectes.*

L'auteur présente d'abord un historique très étendu des travaux effectués sur cette question très complexe de la dénitrification. Il insiste en particulier sur les expériences de M. le professeur Grimbert. D'après ce dernier auteur, les bacilles dénitrifiants se divisent en deux catégories : les bacilles dénitrifiants vrais, et les bacilles dénitrifiants indirects.

Les premiers, dont le *B. pyocyaneus* est le type, sont capables de détruire les nitrates en eau peptonée à 1 p. 100. Au contraire, les bacilles dénitrifiants indirects (*Bacterium coli* et *Eberth*) n'effectuent cette décomposition que si l'on ajoute de l'extrait de viande.

Dans ce dernier cas, le nitrate serait d'abord transformé biologiquement en nitrite, et celui-ci, sous l'influence des acides résultant de l'action microbienne, produirait de l'acide azoteux ; enfin par l'action de l'acide azoteux sur les amines et amides de l'extrait de viande, de l'azote serait mis en liberté.

Cette théorie explique fort bien que la quantité d'azote dégagée soit notablement supérieure à l'azote du nitrate décomposé, elle rend compte également de la production

d'anhydride carbonique. On lui a opposé que, le milieu restant alcalin, il est difficile de faire intervenir les acides dans le processus de la dénitrification, mais M. Grimbert a démontré expérimentalement qu'une solution fortement alcaline d'urée et de nitrite de sodium, additionnée d'une quantité d'acide insuffisante pour la neutraliser, n'en est pas moins décomposée. Cette objection disparue, il restait à établir le mécanisme de la dénitrification par les ferments dénitrifiants indirects.

Pour arriver à résoudre cette question, M. Bagros s'est astreint à n'opérer que sur des milieux chimiquement définis, dont il a fait varier successivement l'un des facteurs.

Au cours de chaque opération, les gaz dégagés ont été soigneusement recueillis et analysés, le nitrate non décomposé était dosé par la méthode de Schlœsing et le nitrite formé, par la méthode Dupré-Grimbert.

Toutes les expériences ont été faites avec le *Bacterium coli*. Les milieux employés furent tous additionnés de 1 p. 100 de peptone et 1 p. 100 de nitrate de potassium et neutralisés par une quantité convenable de bicarbonate de potassium ou de soude libre, jusqu'à faible alcalinité au tournesol. L'auteur s'est préalablement assuré que l'acide carbonique ne déplace pas l'acide azoteux des nitrites, contrairement à la théorie de Wolf sur la dénitrification.

Le milieu type (eau peptonée à 1 p. 100 et nitratée à 1. p. 100), dans lequel le B. coli se développe très bien, a été additionné de produits organiques divers, dans le but de déterminer l'influence de l'aliment carboné.

La glycérine, le glucose, le lactose, les acides lactique, tartrique, valérianique, la gélatine, l'urine ont été essayés sans résultat appréciable.

Si l'on ajoute maintenant au milieu type des acides amidés (glycocolle, asparagine, alanine, leucine, etc.), on ne constate pas davantage la disparition du nitrate. Le résultat reste également négatif, si l'on combine l'influence des acides amidés et des substances salines.

Mais si l'on ajoute à l'eau peptonée et nitratée à 1 p. 100, outre un acide amidé quelconque, un aliment

susceptible de fermenter sous l'action du microbe mis en culture, la dénitrification se produit. C'est ainsi qu'en présence de glycérine, de glucose, de lactose, d'acide lactique, on constate que le B. coli détruit jusqu'à 20 p. 100 du nitrate mis à sa disposition. Au contraire, le saccharose et les acides tartrique et valérianique n'ont donné lieu à aucune destruction.

Les expériences de M. Bagros établissent donc nettement les conditions dans lesquelles se produit la dénitrification par les ferments indirects, il faut :

1° Qu'il y ait d'abord réduction du nitrate en nitrite ;

2° Que le milieu contienne à la fois des substances amidées ou aminées et des aliments carbonés capables d'être attaqués par le microbe en donnant des acides.

En effet, M. Bagros a établi que le *B. coli* agit comme dénitrificateur indifféremment sur lactose et sur glucose. Au contraire, le *B. Eberth* ne dénitrifie pas quand il est cultivé sur le lactose qu'il est incapable de décomposer, mais dénitrifie, au contraire, sur glucose.

La lecture de la thèse de M. Bagros donne l'impression qu'elle a exigé beaucoup de travail. Elle paraît d'ailleurs avoir été exécutée avec le plus grand soin et ses conclusions sont d'une netteté particulière.

On peut regretter cependant que son auteur n'ait point soumis à une critique suffisante les méthodes dont il s'est servi pour l'analyse des gaz, mais cela ne suffit pas évidemment pour effacer les résultats très intéressants obtenus par M. Bagros et qui sont dignes en tous points d'être distingués par votre Société.

Dans sa thèse sur *la séparation des méthylamines au point de vue analytique*, M. **Jean Bertheaume** s'est proposé d'instituer une méthode permettant la séparation et la détermination quantitative de l'ammoniaque et des mono di- et triméthylamines.

Pour la préparation des mélanges de teneur connue, il était nécessaire d'avoir entre les mains des sels d'amines très purs, l'auteur fut amené à les préparer lui-même, en

raison de la presque impossibilité de les trouver dans le commerce.

En faisant choix de méthodes convenables, les trois amines furent obtenues, sans autre impureté que l'ammoniaque dont il fut aisé de les priver complètement, grâce à la méthode à l'oxyde de mercure due à notre collègue M. François.

En possession de ces sels d'amines purs, M. Bertheaume put se livrer avec fruit à l'examen critique des méthodes généralement employées, soit pour la séparation qualitative, soit pour le dosage de l'ammoniaque et des méthylamines. Il fut ainsi amené, à la suite d'une étude patiente, menée suivant une stricte méthode, à démontrer que l'alcool ne saurait convenir pour effectuer la séparation des sels des méthylamines diverses et du chlorure d'ammonium.

A la vérité, Jarry, puis Brochet et Cambier, avaient déjà exprimé la même opinion, mais sans effectuer aucune détermination permettant de fixer numériquement la valeur de la méthode. Pour combler cette lacune, M. Bertheaume a déterminé les coefficients de solubilité du chlorure d'ammonium et du chlorhydrate de méthylamine dans l'alcool absolu à la température d'ébullition et à 0°. Il a fait, en outre, cette observation, que la solubilité de chacun de ces sels s'accroît quand on les dissout simultanément dans l'alcool. Le rapport du chlorhydrate de méthylamine au chlorure d'ammonium dissous est de $\frac{11}{1}$ à 82° et de $\frac{9,2}{1}$ à 0°; de telle sorte que, si l'on traite par l'alcool absolu bouillant un mélange des deux sels, puis qu'on refroidisse à 0°, il se dépose du chlorhydrate de méthylamine renfermant 8,5 p. 100 de chlorure d'ammonium.

Ces résultats sont en contradiction avec les idées généralement reçues et n'en ont que plus d'intérêt.

M. Bertheaume a établi, en outre, que la séparation de la diméthylamine d'avec la triméthylamine ne saurait être effectuée en se basant sur la différence de solubilité dans l'alcool des chloroplatinates de ces bases, comme le

conseille Bresler ; la dermination des coefficients de solubilité de ces sels dans l'alcool ne laisse aucun doute à cet égard.

Il était donc nécessaire de recourir à une méthode nouvelle. M. Bertheaume fut ainsi amené à préparer et à étudier les periodures de diméthylamine et de triméthylamine. Le premier de ces sels était mal connu ; il répond à la formule $(CH^3)^2NH.HI.I^3$; le second a été étudié par Delépine. M. Bertheaume a observé que le periodure de triméthylamine se forme encore dans une solution au $\frac{1}{100.000}$ tandis que le periodure de diméthylamine ne se précipite plus quand la dilution atteint $\frac{1}{1.000}$.

C'est sur cette observation que repose la séparation des deux bases dans un mélange.

L'insolubilité du periodure de triméthylamine peut être, en outre, mise à profit pour caractériser par voie microchimique cette base dans ses solutions étendues.

Un contrôle rigoureux des différentes méthodes, effectué en les appliquant au dosage de mélanges d'ammoniaque et des trois méthylamines en proportions connues, a amené M. Bertheaume aux conclusions suivantes :

1° Un mélange des chlorhydrates d'ammoniaque et des trois méthylamines est séparé rigoureusement par le chloroforme pur, exempt d'eau et d'alcool, en une partie insoluble contenant les chlorhydrates d'ammoniaque et de monométhylamine comme l'a indiqué Bresler, et une partie soluble contenant les sels de diméthylamine et de triméthylamine.

2° Dans la partie soluble, l'ammoniaque et la monométhylamine peuvent être exactement séparées et dosées par la méthode de M. François, reposant sur l'emploi de l'oxyde mercurique.

3° La séparation de la diméthylamine d'avec la triméthylamine s'effectue bien d'après le procédé de l'auteur en préparant une solution aqueuse des chlorhydrates d'un titre égal ou inférieur à 0,5 pour 1000 et traitant avec 0° par l'iodure de potassium ioduré : le periodure de triméthylamine seul se précipite. Les eaux-mères, traitées par

le sulfite de sodium, puis par la soude, cèdent la diméthylamine.

Cette méthode dont l'exactitude a été contrôlée sur des mélanges de sels purs en proportions variées ne convient pas quand l'ammoniaque se trouve en excès notable. Une étude très attentive d'une méthode due à Jarry a permis à M. Bertheaume de résoudre la difficulté.

Jarry avait montré que si l'on liquéfie par compression de la monométhylamine sur un mélange de chlorure d'ammonium et de chlohydrate de monométhylamine riche en ce dernier sel, l'ammoniaque est entièrement déplacée. M. Bertheaume a confirmé cette observation et a établi qu'elle s'applique également à la diméthylamine mais non à la triméthylamine. Bien plus, ces déplacements s'observent non seulement avec les bases libres liquéfiées, mais aussi avec leurs solutions aqueuses, à condition d'opérer à la température ordinaire.

De là découle une méthode simple, bien qu'un peu longue, proposée par M. Bertheaume pour résoudre ce problème complexe de la séparation des trois méthylamines en présence d'un excès considérable d'ammoniaque.

Le travail dont nous venons d'exposer les parties les plus importantes est apparu à votre commission comme une excellente contribution à la solution d'un problème délicat de chimie analytique. Aussi vous propose-t-elle de décerner à son auteur le titre de lauréat de votre Société.

M. Pierre Camboulives a présenté une thèse intitulée : *Action des vapeurs de tétrachlorure de carbone sur les anhydrides et les oxydes et quelques composés naturels.*

Ce travail constitue une étude très complète la réaction indiquée par Meyer en 1887, qui consiste à substituer le tétrachlorure de carbone au chlore et au charbon dans l'attaque des oxydes.

Les oxydes métalloïdiques et métalliques ont été successivement soumis par M. Camboulives à l'action des vapeurs de tétrachlorure de carbone, en déterminant dans chaque cas, la température exacte à laquelle se produit l'attaque et la nature des produits formés.

A part la silice et l'anhydride borique, tous les oxydes mis en expérience subissent l'action réductrice et chlorurante du réactif, action qui se manifeste suivant les oxydes, à des températures comprises entre 235° et 580°.

Dans quelques cas isolés, (anhydrides niobique, tungstique et oxyde de thorium), on observe la formation d'oxychlorure soit seul, soit mélangé de chlorure. Mais, la règle générale c'est la formation du chlorure correspondant à l'oxyde employé.

Dans certains cas, cette réaction ne constitue qu'un mode de formation du chlorure ; mais le plus souvent elle réalise un véritable procédé de préparation. C'est ainsi que les chlorures de vanadium, néodyme, praséodyme samarium, lanthane et surtout les chlorures de glucinium, de chrome, de cobalt, de nickel, sont aisément préparés par cette méthode.

L'auteur a déterminé à nouveau le point de fusion du chlorure de glucinium, sur lequel un désaccord existait entre M. Lebeau et M. Carleton Williams; la fusion fut obtenue au voisinage de 445°, ce qui tranche la question en faveur de M. Lebeau. M. Camboulives a établi que la silice, soumise jusqu'à 1200° aux vapeurs de tétrachlorure de carbone reste indemne, tandis que le silicate d'alumine est facilement attaqué.

Il a basé sur cette propriété diverses applications analytiques intéressantes en particulier le dosage de la silice libre dans les bauxites, dans un mélange d'argile et de sable, dans les oxydes de fer naturels et l'analyse rapide du volfram, avec séparation immédiate et quantitative du tungstène et du fer d'avec les autres éléments.

En étudiant quelques silicates, M. Camboulives a constaté que pour les silicates anhydres, l'attaque par le tétrachlorure de carbone est d'autant plus difficile que leur teneur en silice est plus élevée. Pour les silicates hydratés, elle peut être totale si les chlorures formés sont volatils.

En étudiant l'action du tétrachlorure de carbone sur divers composés naturels non oxygénés tels que les sulfures et arséniures, M. Camboulives a reconnu qu'elle se produit seulement à la température où le réactif est

décomposé, et que, par suite, l'action ne se différencie pas de celle du chlore. L'emploi du tétrachlorure de carbone peut-être utile cependant, pour rechercher dans ces minerais la présence desoxydes. C'est ainsi qu'une molybdénite et une marcassite ont pu être privées des oxydes qu'elles contenaient.

En résumé, le travail de M. Camboulives constitue une généralisation de la réaction de Meyer, généralisation méthodique faite sur un nombre considérable de substances.

L'exécution de ce travail a exigé une culture chimique déjà développée et la connaissance approfondie des méthodes employées en chimie minérale.

Les résultats se traduisent par l'acquisition d'une méthode pratique de préparation de certains chlorures et diverses applications intéressantes en analyse, qui seront vraisemblablement susceptibles d'extension.

On peut regretter sans doute que l'auteur n'ait pas mentionné quelques mémoires publiés en 1909 par M. Jannash et ses élèves,relatifs à l'emploi du tétrachlorure de carbone. Ces publications n'infirment en rien les résultats obtenus par M. Camboulives, cependant, en les indiquant, la thèse eût évidemment gagné en documentation. Quoiqu'il en soit, l'excellent travail de M. Camboulives nous paraît devoir mériter pour son auteur le titre de lauréat de la Société de pharmacie.

En résumé, votre commission, après avoir examiné avec soin chacune des thèses que nous venons d'analyser rapidement et en avoir discuté les mérites respectifs, vous propose de décerner la médaille d'or à M. Pierre Camboulives, la médaille d'argent à M. Jean Bertheaume.

Elle exprime en outre son regret très vif de ne pouvoir, en raison des rigueurs du réglement, récompenser comme ils le méritent les travaux de MM. Bagros et Turpeaud.

Rapport sur le prix des thèses présentées à la Société de Pharmacie de Paris (Section des Sciences naturelles, 1909-1910), par une Commission composée de MM. Viron, Bougault et Guérin, rapporteur.

Messieurs,

Trois thèses, ont été présentées à l'examen de la Commission : l'une, par M. **Th. Moreul**, sur *les Bactéries de la dysenterie bacillaire* ; l'autre, par M. **Piault**, *sur le stachyose; sa recherche et sa présence générale dans la famille des Labiées;* une troisième par M. **Bernier**, intitulée : *Sur la présence de l'acide glycuronique et de certains hydrates de carbone dans l'urine normale.*

Le travail de M. Moreul est l'exposé des recherches qu'il a faites (avec la collaboration de M. Rieux) sur l'agent bactérien des épidémies finistériennes de dysenterie de 1899-1900-1901.

L'auteur a isolé des selles des malades un bacille qu'il a caractérisé comme espèce nouvelle et qu'il a cru alors être l'agent pathogène, cause unique de la dysenterie. Il en a étudié les caractères culturaux et réactionnels et a préparé, par immunisation de divers animaux (cobaye, lapin, cheval) un sérum antitoxique, préventif et curatif vis-à-vis du microbe en question (bacille Moreul-Rieux).

Notons en passant que, dans ces essais d'immunisation, l'auteur nous a paru peu précis quant aux détails expérimentaux, et que ce manque de précision se retrouve encore dans d'autres parties de son travail.

En fait, si l'on rapproche les caractères de ce bacille, d'une part des bacilles dysentériques Shiga, Flexner, Strong et du bacille Y, et d'autre part des bacilles d'Eberth et du coli-bacille, on constate que le bacille Moreul-Rieux se rapproche singulièrement du coli-bacille, tandis qu'il s'éloigne nettement des bacilles dysentériques ; en particulier, il ne produit pas de phénomènes dysentériques chez les animaux, ce qui laisse quelque doute relativement à sa spécificité dans les épidémies où il a été étudié.

D'ailleurs, l'auteur est sagement revenu sur sa première

opinion. Il admet maintenant que l'agent spécifique du type Shiga a passé inaperçu dans ses recherches et que le bacille isolé par lui (bacille Moreul-Rieux) doit être considéré comme appartenant à ces groupes de microbes favorisants qui peuvent, par une action secondaire souvent énergique, renforcer l'action initiale du germe spécifique.

Il n'est pas douteux que l'intérêt du bacille Moreul-Rieux se trouve, de ce fait, singulièrement diminué.

Dans son travail, M. Piault a appliqué à la recherche du stachyose et des glucosides, dans les parties souterraines de quelques Labiées, la méthode biochimique que M. Bourquelot a indiquée en 1901 et qui a été si féconde en résultats, depuis cette époque, entre ses mains et celles de ses élèves.

Un premier chapitre est consacré à l'exposé du principe de cette méthode et des résultats que l'on peut en attendre dans la recherche des sucres et des glucosides.

Dans le second chapitre, l'auteur rappelle le mode de préparation du stachyose, en partant des crosnes du Japon (*Stachys tuberifera* L.), d'après le procédé de Von Planta et Schulze et d'après celui de C. Tanret, plus récent et d'une application plus facile. Les propriétés du stachyose y sont également indiquées, ainsi que l'action des ferments sur ce sucre, et en particulier celle de l'invertine. M. Piault montre que le stachyose s'hydrolyse facilement sous l'influence de l'acide sulfurique à 2 p. 1.000, en donnant les mêmes produits de dédoublement que sous l'action de l'invertine ou de l'acide acétique à 20 p. 100.

Les expériences qui ont conduit l'auteur à isoler d'une dizaine de Labiées le sucre qu'il a caractérisé comme stachyose, font l'objet du troisième chapitre. M. Piault y indique, pour chacune des espèces, le mode d'extraction du sucre et l'identification de ce sucre, basée sur le pouvoir rotatoire et le point de fusion.

En appliquant le procédé biochimique aux parties souterraines des *Teucrium Scorodonia* L. et *T. Chamædrys* L., du *Marrubium vulgare* L. et du *Lycopus europæus* L., l'auteur a, de plus, constaté dans toutes ces plantes l'existence

d'un sucre qui est vraisemblablement du stachyose. En outre, le *Teucrium Scorodonia* et le *Marrubium vulgare* renferment un glucoside hydrolysable par l'émulsine. Ces résultats sont consignés dans un dernier chapitre où sont encore relatés quelques essais effectués sur plusieurs plantes de la famille des Labiées, mettant en évidence chez ces dernières l'existence d'un sucre dédoublable par l'invertine, sans que les recherches aient été poussées suffisamment à fond pour pouvoir affirmer la nature de ce sucre.

L'étude de la réaction de Cammidge, qui repose sur la formation, après hydrolyse de l'urine, d'une osazone d'origine inconnue, a été le point de départ du travail de M. Bernier. Cette réaction, fort employée en clinique depuis quelques années, était considérée comme ayant quelque importance dans le diagnostic des affections pancréatiques. M. Bernier a montré, qu'en fait, toutes les urines donnent cette réaction qui se trouve ainsi dénuée de toute valeur clinique.

Il n'en restait pas moins intéressant de connaître le corps qui, dans l'urine hydrolysée, donne naissance à une osazone. L'auteur a établi que cette osazone n'est point un composé chimique défini, mais un mélange de *glycurosazone* et de *glucosazone*. Il a démontré qne le glycuronate de baryte permet l'obtention d'une osazone de composition constante, fondant à 130°-132° et présentant toutes les propriétés de l'osazone extraite de l'urine. L'identification est donc complète. L'osazone obtenue dans l'urine non hydrolysée est de la glycurosazone, celle qu'on prépare après hydrolyse de l'urine est un mélange de glycurosazone et de glucosazone.

L'acide glycuronique doit être considéré comme un élément normal de l'urine. Il existe d'ailleurs dans d'autres liquides physiologiques, et M. Bernier a pu le caractériser dans le liquide céphalo-rachidien et les liquides pathologiques où il n'avait pas encore été signalé.

Une autre partie du travail de M. Bernier est consacrée à l'étude du saccharose et du glucose dans l'urine normale.

L'auteur établit la présence, sinon constante, du moins

très fréquente, du saccharose dans l'urine, et propose une technique qui en permet le dosage. L'urine normale, d'après lui, ne contient point de glucose ainsi qu'on l'a prétendu. La glucosazone qui se forme dans l'action de la phénylhydrazine sur l'urine hydrolysée semble avoir pour origine le sucre interverti provenant lui-même du saccharose qui peut exister, comme nous venons de le voir, dans l'urine normale.

C'est à la présence de composés glycuroniques qu'il faut attribuer la déviation lévogyre normale de l'urine. Cet acide glycuronique est un élément de trouble dans la recherche de petites quantités de glucose dans l'urine. M. Bernier indique un procédé qui permet avec certitude de déterminer, dans ces conditions, la présence ou l'absence de glucose.

Messieurs, les thèses qu'avait à examiner votre Commission des sciences naturelles, traitent, comme vous pouvez en juger par ce rapide exposé, de sujets très différents. Aussi, l'embarras est-il grand lorsqu'il s'agit de faire un classement parmi de tels travaux témoignant tous, chacun en leur genre, de sérieuses connaissances scientifiques et d'un labeur considérable.

Par l'ampleur même des sujets abordés, par le grand intérêt que présentent pour la chimie biologique et pour la chimie urinaire, en particulier, les résultats obtenus par M. Bernier, votre Commission a estimé cependant que sa thèse, qui constitue un excellent travail expérimental, mérite d'occuper le premier rang. Aussi vous propose-t-elle de décerner la médaille d'or à M. Bernier.

Pour intéressantes que soient les observations de M. Moreul, qui apportent un chapitre nouveau à l'histoire de la dysenterie, elles ne paraissent cependant pas empreintes de cette rigueur scientifique qui est la caractéristique du travail de M. Piault. Le stachyose peut être désormais considéré comme une substance de réserve hydrocarbonée des végétaux, au même titre que le saccharose, et les difficultés qu'a surmontées M. Piault pour par-

venir à l'isoler à l'état de pureté méritent, aux yeux de votre Commission, une récompense. Aussi estime-t-elle qu'il y a lieu de décerner à M. Piault la médaille d'argent.

Rapport sur le Prix Vigier, par une Commission composée de MM. Dumouthiers, Richaud, et H. Lacroix, rapporteur.

Messieurs,

Dans votre séance du 5 octobre dernier, vous avez bien voulu adjoindre à votre bureau, une commission chargée d'examiner la thèse de doctorat en pharmacie de **M. Maurice Lesueur**, pour l'obtention du prix *Vigier*.

Au nom de cette commission, composée de MM. Dumouthiers, Richaud et H. Lacroix, rapporteur, j'ai l'honneur de soumettre à vos suffrages, le résumé de cette thèse.

Le travail de M. Lesueur a pour sujet :

« Influence du mode de préparation sur la composition « et la stabilité des alcoolatures et des teintures alcooli- « ques. Stérilisation par l'alcool bouillant. »

Dans une courte préface, l'auteur après avoir établi [la différence qui existe entre les alcoolatures, introduites dans la thérapeutique à la fin du XVIIIe siècle, par Hahnemann, fondateur de la médecine homéopathique, et les teintures alcooliques d'un usage beaucoup plus ancien, cite rapidement, pour y revenir plus loin, les remarquables recherches de M. le professeur Bourquelot, sur les ferments oxydants et hydratants, contenus dans les plantes fraîches, et la stérilisation de ces substances par l'alcool bouillant, agissant comme destructeur de ces ferments. Puis il expose le but qu'il poursuit dans son travail : soit la recherche, par la méthode biochimique, imaginée en 1901 par M. Bourquelot, des effets de la dessiccation des plantes, et de l'action de l'alcool bouillant sur la composition et la stabilité des alcoolatures et des teintures alcooliques ; enfin, l'étude des différences de composition

entre les médicaments préparés avec l'alcool à froid ou l'alcool bouillant, et la plante sèche ou fraîche.

L'auteur a dosé les alcaloïdes contenus dans quelques-unes des préparations qu'il a étudiées, et a recherché dans d'autres, la présence ou l'absence de certains principes immédiats.

M. Lesueur a divisé sa thèse en trois chapitres.

Dans le premier, il relate sommairement l'historique des divers procédés de dessiccation et de conservation des plantes, en indiquant toutefois, que, dans son travail, il n'a eu recours qu'au procédé de l'étuve maintenue à une température relativement basse ; puis il passe à l'emploi de l'alcool bouillant dans certaines préparations galéniques, méthode indiquée en 1896, par M. Bourquelot.

Le deuxième chapitre comprend trois parties.

Dans la première, l'auteur s'étend sur les différents modes opératoires qu'il a adoptés pour la préparation à chaud et à froid, des alcoolatures et des teintures, en se plaçant toujours dans les mêmes conditions d'expérimentation et en employant toujours des plantes fraîches ou sèches provenant d'un même lot.

Dans la seconde partie, il fait l'exposé du principe de la méthode biochimique de M. Bourquelot.

Comme vous le savez, Messieurs, cette méthode repose sur la propriété que possèdent l'invertine d'hydrolyser le sucre de canne et l'émulsine de dédoubler les glucosides en mettant dans les deux cas, du sucre réduit en liberté.

L'auteur a préparé l'invertine suivant la méthode indiquée par M. Bourquelot, et l'émulsine selon le mode opératoire donné par M. Hérissey.

Enfin, dans la troisième et dernière partie de ce chapitre, M. Lesueur parle de l'applicatien qui peut être faite de cette méthode biochimique.

L'auteur expose dons le troisième chapitre, ses différents essais sur les alcoolatures et les teintures alcooliques, et les résultats qu'il a obtenus au point de vue des sucres, des glucosides et des alcaloïdes.

Il divise ce dernier chapitre en deux parties :

1° Etude des alcoolatures et teintures alcooliques pré-

parées à chaud et à froid, des feuilles de laurier-cerise, d'aconit, de belladone et de digitale ;

2° Etude des alcoolatures et teintures alcooliques préparées à chaud et à froid, de racines d'aconit et de valériane, de bulbes de colchique et de scille.

Prenant pour exemple la racine d'aconit, voici les diverses opérations auxquelles s'est livré l'auteur :

Préparations des diverses teintures et alcoolatures ;

Essais à l'invertine et à l'émulsine ;

Dosage des alcaloïdes par la méthode du Codex 1908 ;

Extraction et identification du saccharose des racines d'aconit sèches du commerce.

Des résultats obtenus, l'auteur peut conclure que l'alcoolature de racine d'aconit faite à chaud est la préparation la plus stable et celle qui renferme la plus grande proportion de principes actifs.

Il arrive également à la même conclusion pour les feuilles d'aconit.

M. Lesueur tire ainsi des conclusions après chacune de ses observations, et dit qu'en général, les alcoolatures préparées avec des plantes stérilisées par l'alcool bouillant, bien qu'elles subissent de légères modifications après plusieurs mois de préparation, sont toujours les produits les plus stables, dont la composition se rapproche le plus de celle des plantes fraiches, et dont la teneur, en principes actifs, est généralement la plus élevée ; mais il insiste sur ce point que chaque plante ayant une physionomie qui lui est propre, il est nécessaire d'examiner chacune d'elle séparément, afin de trouver le mode de traitement qui doit lui être appliqué.

En résumé, dit l'auteur, si ce travail ne permet pas de formuler de règle générale pour la préparation des alcoolatures et des teintures alcooliques, il permet cependant de conclure que, dans nombre de cas, l'emploi de l'alcool bouillant pour la préparation de ces médicaments, ainsi que pour celle des extraits alcooliques qui en dérivent, est le mode opératoire auquel on devra recourir de préférence.

Messieurs, comme vous avez pu en juger, la thèse de M. Lesueur, bien qu'appuyée dans ses parties essentielles sur des théories exposées depuis plusieurs années, par M. le professeur Bourquelot, et reprises plus récemment par MM. Choay, Perrot et Goris, méritait d'être distinguée par vous, par l'intérêt qu'elle présente au point de vue de la pharmacie pure.

Aussi votre commission vous propose-t-elle, par ma voix, de décerner le prix *Vigier* à l'auteur de la thèse, M. **Lesueur.**

Rapport sur le Prix Leroy au nom d'une commission composé de MM. Cousin, Henri Martin et Vicario, rapporteur.

A l'appui de sa candidature, Mlle **Fichtenholz** a remis trois notes extraites du *Journal de Pharmacie et de Chimie.*

La première a pour titre : *Recherche de l'arbutine dans les végétaux.* Après avoir fait l'historique de la découverte du glucoside et l'énumération des plantes dans lesquelles il a été trouvé, Mlle Fichtenholz applique le procédé biochimique de M. le professeur Bourquelot, procédé général si fertile en découvertes du plus haut intérêt.

Les expériences de Mlle Fichtenholz portent sur l'arbutine commerciale, sur la busserole dont elle est extraite, sur la busserole sans défécation, après défécation partielle et après défécation totale. L'auteur indique avec soin les conditions dans lesquelles il faut se placer et les précautions à prendre pour obtenir les résultats les plus favorables.

Cette recherche de l'arbutine par la méthode à l'émulsine présentait des difficultés spéciales tenant à la présence du tanin et de l'acide gallique qui existent dans les plantes à arbutine et d'autre part à l'hydroquinone qui se forme en même temps que le glucose.

Mlle Fichtenholz, dans une deuxième note intitulée : *Recherches relatives à l'action retardatrice de quelques*

composés sur l'hydrolyse des glucosides par l'émulsine étudie d'une part l'action retardatrice de l'hydroquinone sur l'hydrolyse de l'arbutine et autres glucosides et, d'autre part, l'action retardatrice de l'acide gallique et du tanin sur le dédoublement de plusieurs glucosides.

Mlle Fichtenholz constate que l'addition, même à faibles doses, d'hydroquinone à des solutions d'arbutine, retarde considérablement l'action de l'émulsine. Elle explique ainsi la lenteur d'action observée dès 1899 par M. Hérissey, puisque l'hydroquinone prend naissance pendant l'hydrolyse.

Par contre, à l'aide d'expériences analogues effectuées sur d'autres glucosides : salicine, gentiopicrine, amygdaline, elle constate que dans ces trois cas l'action retardatrice de l'hydroquinone est presque insignifiante.

Quant à l'action retardatrice de l'acide gallique et du tanin, Mlle Fichtenholz l'a étudiée sur 6 glucosides (arbutine, aucubine, gentiopicrine, coniférine, amygdaline et salicine) et elle a montré que l'action de l'acide gallique n'était pas identique à celle du tanin et que leur influence très marquée avec certains glucosides, l'était moins avec d'autres, ce qui rend le phénomène beaucoup plus complexe qu'on ne l'avait pensé jusqu'ici.

En résumé, ce travail est une contribution intéressante à l'influence de certains corps sur l'hydrolyse des glucosides par l'émulsine.

Dans une troisième note *Le glucoside de la Pyrole à feuilles rondes*, Mlle Fichtenholz, après avoir passé en revue les travaux entrepris sur la composition des pyroles, remarque, à juste titre, que la présence de l'arbutine dans ces plantes n'est pas suffisamment établie et qu'il importe de fixer si la pyrole à feuilles rondes contient de l'arbutine et de plus, s'il s'agit d'arbutine vraie ou d'un mélange d'arbutine et de méthylarbutine.

En appliquant la méthode biochimique, elle a pu établir :

1° Que la pyrole renferme un sucre hydrolysable par l'invertine, sucre qui est très vraisemblablement du saccharose;

2° Que la pyrole renferme un glucoside hydrolysable par l'émulsine et que ce glucoside est de l'arbutine vraie, ne contenant que des traces d'impuretés (méthylarbutine).

3° Que la pyrole renferme de l'émulsine et de l'invertine, mais en très faible quantité, de sorte que la composition de la plante n'est pas beaucoup modifiée pendant la dessiccation, même quand cette opération n'est pas effectuée dans des conditions parfaites.

Ce travail est donc des plus importants au point de vue de la composition chimique de la pyrole à feuilles rondes.

Dans ce compte rendu rapide, nous avons montré quel était l'intérêt des recherches de M[lle] Fichtenholz et quelle était l'importance des résultats obtenus. Aussi, sur l'avis de la Commission, la Société de Pharmacie a-t-elle décidé de récompenser les travaux de M[lle] **Fichtenholz** et, à l'unanimité, lui a décerné le prix *Leroy*.

Allocution de M. Paul Thibault, *président sortant.*

Mes chers collègues,

Dans quelques instants, je vais quitter le fauteuil de la présidence.

Encore une fois, laissez-moi vous remercier de la haute marque d'estime que vous m'avez donnée en m'appelant à diriger vos travaux.

Si j'ai pu m'acquitter à peu près convenablement de la tâche qui m'était confiée, je le dois à votre indulgente bienveillance qui ne s'est jamais démentie.

A tous ceux dont le concours m'a été précieux et en particulier à M. le Secrétaire général et aux membres du bureau, j'adresse ici l'expression de ma profonde gratitude.

Messieurs, quelques mots seulement.

Après la lecture du compte rendu de vos travaux pendant l'année 1910, il y aurait mauvaise grâce de ma part à ajouter quelque chose au rapport si complet de M. Dufau. Qu'il me suffise de vous exprimer mes biens vives félici-

tations pour l'ensemble de vos recherches et la somme considérable de labeur qu'elle représente.

Cette année, comme par le passé, vous avez suivi le chemin brillamment tracé par plusieurs générations de savants illustres et d'éminents confrères et les nouvelles pages jointes à vos Annales, plus que centenaires, contribueront à assurer à la Société de Pharmacie de Paris, le rang élevé qu'elle a su acquérir dans le monde savant. Bien plus, vous avez ainsi augmenté son influence et son prestige.

En France et à l'étranger des candidats de plus en plus nombreux sollicitent l'honneur d'appartenir à notre Compagnie.

Jaloux de vos suffrages, beaucoup de compétiteurs se disputent les prix et les médailles, que vous distribuez tous les ans dans un esprit aussi large et aussi équitable que possible. Nous aurions même voulu, cette année, en avoir plus. Pour remédier à cette pénurie, une modification aux statuts sera bientôt soumise à votre haute appréciation.

La situation actuelle est donc excellente à tous égards : c'est un résultat dont à juste titre vous avez le droit d'être fiers.

L'avenir se présente également sous un aspect favorable : pendant cinq ans, rien ne sera changé dans nos traditions.

Dans la dernière séance, notre éminent collègue, M. Bourquelot, a été réélu, pour la troisième fois, Secrétaire général, à l'unanimité et aux applaudissements de tous. A mon tour, qu'il veuille bien me permettre de saisir cette occasion pour le féliciter du dévouement et du zèle éclairé qu'il a toujours sû déployer dans l'intérêt de notre Société.

Avant de revenir m'asseoir parmi vous, j'invite, en votre nom, M. le Professeur Grimbert à prendre place au fauteuil présidentiel — notre confrère, M. Preud'homme, à siéger à sa gauche comme vice-président — et M. le Pharmacien-major Gaillard à s'armer bravement de la plume de Secrétaire annuel.

Allocution de M. Léon Grimbert, président pour 1911.

Messieurs,

Voilà plus d'un siècle que tous les ans, à pareille époque, le même protocole appelle au fauteuil de la présidence un nouvel élu dont le premier soin est de vous exprimer toute sa gratitude pour le grand honneur que vous lui faites,en même temps que toutes ses craintes de ne l'avoir pas assez mérité.

Ne croyez pas, Messieurs, que ce soit là une vaine formule de courtoisie imposée par l'usage. La liste des présidents qui se sont succédé à cette place depuis la fondatton de notre Société offre trop de noms illustres pour que le nouveau collègue que vous avez appelé à y figurer n'y puise, en la parcourant, le juste sentiment de sa faiblesse et de son indignité.

Mais l'atmosphère de réelle sympathie dont vous savez l'entourer est pour lui un réconfort,et il se dit qu'à défaut des titres qui font la gloire d'un Parmentier ou d'un Vauquelin, il en possède au moins un qui lui permettra de remplir ses nouvelles fonctions sans trop de gêne, c'est celui que vous lui avez décerné vous-mêmes en lui accordant votre confiance, titre assez précieux pour qu'il en garde à jamais le souvenir ému et reconnaissant.

Fondée, dit l'Article premier de ses statuts, dans le but de « resserrer les liens de confraternité entre les phar- « maciens de France et de l'étranger, et de travailler au « perfectionnement de l'art pharmaceutique, ainsi qu'au « progrès des sciences qui s'y rapportent », la Société de Pharmacie de Paris n'a jamais failli à son programme et l'on peut dire que ce qui fait sa force et, j'ajouterai même, son charme, c'est le soin jaloux avec lequel elle défend ses traditions.

A une époque de nivellement à outrance comme la nôtre elle a su maintenir son recrutement dans les limites étroites d'une véritable sélection, n'entr'ouvrant sa porte qu'aux plus méritants.

Mais, si sa porte n'est qu'entrebaillée, ses fenêtres sont

largement ouvertes à la lumière et aux bruits du dehors, et personne ne peut lui reprocher de rester étrangère aux questions qui passionnent le monde savant. Elle ne se désintéresse pas davantage de celles qui agitent le monde pharmaceutique, mais se tenant à l'écart des préoccupations d'ordre purement matériel, elle peut les étudier avec calme et sérénité et donner, quand il le faut, des avis d'autant mieux écoutés qu'ils sont désintéressés.

Aussi, comme vient de vous le montrer le rapport si lumineux de notre secrétaire annuel, notre société est-elle plus vivante que jamais malgré son grand âge.

Le flambeau symbolique que ses présidents se repassent de mains en mains, comme les coureurs antiques, a déjà changé bien des fois de forme et de style et vu ses attributs démodés faire place à d'autres plus nouveaux, mais la flamme en reste toujours pure et claire comme éternellement rajeunie

Et cette vitalité, vous en avez la preuve dans l'empressement que mettent nos jeunes confrères à prendre part à nos concours et dans le nombre toujours croissant de ceux qui aspirent à devenir nos collègues.

Cependant, Messieurs, s'il m'était permis d'exprimer un vœu, je souhaiterais de voir notre société encore plus vivante.

Je voudrais, comme cela se fait ailleurs, voir les auteurs des mémoires qui nous sont adressés, venir nous les présenter eux-mêmes, ce qui leur permettrait de prendre part à la discussion.

Je voudrais surtout que mon appel fût entendu des débutants, des jeunes chercheurs; je leur dirais : Venez nous apporter vos observations, si modestes qu'elles soient, vous ne trouverez parmi nous que bienveillance et encouragement. Vous apprendrez en même temps à mieux connaître vos aînés et vos maîtres qui ne demandent qu'à vous soutenir dans vos débuts et qui seraient heureux de développer en vous le goût de l'étude et de la recherche personnelle.

Je voudrais enfin, comme je le disais dans la dernière séance, voir la Société de pharmacie encourager les

recherches d'ordre biologique, qui prennent une place de plus en plus considérable dans les préoccupations de l'heure présente.

Chose curieuse, Messieurs, tandis que les Académies regorgent de prix de fondation destinés à récompenser des travaux de Chimie pure ou appliquée, d'Histoire naturelle, de Physiologie, de Médecine, de Chirurgie, d'Hygiène, elles n'en possèdent aucun qu'elles puissent attribuer par destination à la Biologie où à ses annexes. Il leur faut, quand elles veulent le faire, torturer le texte de leurs règlements pour y trouver un prétexte à les violer.

Il en est de même chez nous. Aussi la Société de pharmacie s'honorerait-elle grandement en donnant l'exemple, c'est-à-dire en réservant aux sciences biologiques la place qui leur est due entre les sciences physiques et les sciences naturelles.

Car, Messieurs, la Biologie qui étudie la vie dans toutes ses manifestations, ne saurait se plier aux exigences d'une étroite classification. C'est une science autonome, née d'hier, possédant un langage et des méthodes qui lui sont propres. C'est un monde à peine entrevu où les forces et les réactions physico-chimiques que nous croyons connaître prennent des aspects déconcertants et semblent obéir à des lois encore ignorées. C'est un vaste domaine à défricher où tous les travailleurs sont assurés de trouver de quoi utiliser leurs facultés.

Dans cette nouvelle section viendraient s'inscrire tous les travaux qui se rapportent à la science de la vie : chimie physiologique et pathologique, chimie bactériologique physiologie végétale et animale, étude des diastases, des fermentations, des actions microbiennes, de l'immunité sous toutes ses formes, etc...

Le pharmacien, par son éducation scientifique, est tout désigné pour ce genre de recherches : il n'a pas le droit de s'en désintéresser s'il veut rester le collaborateur éclairé du médecin et c'est notre devoir, à nous Société de pharmacie, de l'y encourager de toutes nos forces, puisque notre but est de maintenir le plus élevé possible le niveau moral de la profession.

Avant de terminer, permettez-moi, Messieurs, d'être votre interprête en adressant au bureau sortant l'expression de notre vive et affectueuse sympathie : au Président P. Thibault, qui a dirigé nos débats avec toute la bonne grâce et l'affabilité que vous lui connaissez, au Secrétaire annuel, Dufau, qui a su faire revivre la physionomie de nos séances dans ses vivants comptes rendus. Quant à notre Secrétaire général, auquel on pourrait bien, comme dans certaines sociétés, décerner le titre de Secrétaire perpétuel, que pourrais-je lui dire qu'il n'a déjà entendu répéter chaque année? Je me contenterai donc de lui souhaiter de conserver durant de nombreuses années des fonctions pour lesquelles il semble avoir été créé spécialement, et ce sera de ma part un moyen détourné de faire encore des vœux pour la prospérité et la grandeur de la Société.

Rapport de la Commission de vérification des comptes du Trésorier pour l'année 1910. Commissaires : MM. Meillère, Voiry et Bocquillon, rapporteur.

Messieurs,

Votre commission composée de MM. Meillère, Voiry et Bocquillon, chargée d'examiner les livres de notre trésorier, M. Vaudin, et vérifier l'état des finances de notre Société, s'est réunie le 21 décembre, chez notre cher trésorier.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport au nom de la Commission et j'ai le plaisir de vous annoncer que la situation de la Société devient de plus en plus prospère.

Cette année, M. le Trésorier nous a présenté des recettes montant à 20.872 fr. 35 contre 15.030 fr. 40 de dépenses et parmi ces dépenses, nous trouvons un achat de trente obligations Ouest.

Le chiffre de nos recettes se décompose ainsi :

RECETTES

	fr. c.	
Reliquat au 15 décembre 1909............	14.842 65	
Quittances et timbres.....................	3.477 60	
Diplômes...................................	70 »	
Arrérages des valeurs en portefeuille.....	2.482 10	
Total...............	20.872 35	20.872 35

DÉPENSES

Achat de 30 obligations Ouest 3 p. 10....	11.978 95	
Médailles, envois et écrins	701 75	
Jetons distribués	957 50	
Facture Doin...............................	502 10	
Prix Vigier à M. Lesure....................	500 »	
Facture Bénard, imprimeur..................	46 75	
Cotisation à la Société française de avancement des sciences..................	20 »	
Cotisation à la Société de Secours Mtuels.	10 »	
Correspondance et envois postaux affmchis.	62 »	
Appointements et étrennes..................	244 »	
Dépenses afférentes au fonds social.	7 35	
Total................	15.030 40	15.030 40
Excédent de recettes.........		2.841 95

Se décomposant ainsi :		
Espèces chez le Trésorier...............	1.686	
Espèces au Comptoir d'Escompte.......	3.785 95	
Jetons : 148 à 2 fr. 50	370	
Total..............	5.841 95	5.841 95

Le chiffre des recettes de l'exercice 1910 excède de 1.000 francs celui de l'exercice 109.

L'avoir en portefeuille est ain: composé :

1° Un titre de rente de 40 francs 3 . 100 nominatif.
2° — 320 — —
3° — 40 — —
4° — 306 — —
5° — 500 — —
6° 53 obligations Ouest anciennes 3 p. 100 —
7° 42 obligations Ouest nouvelles 2 ½ p. 100 —

Tous ces titres sont au nom de a Société de Pharmacie de Paris et déposés au Compto' National d'Escompte, agence R.

L'avoir en caisse étant supérier aux besoins généraux prévus, votre Commission, d'accrd avec M. le Trésorier, a décidé l'achat d'obligations dechemin de fer français dont la prime de remboursement paraît constituer un placement très avantageux.

Cet exposé vous montre que la situation matérielle de la Société de Pharmacie de Paris continue à être aussi prospère et plus encore que dans les années précédentes.

Nous vous prions donc, en approuvant les comptes de M. le Trésorier Vaudin, de lui adresser nos félicitations et l'expression de notre gratitude pour le dévouement et le zèle inlassables avec lesquels il administre les finances de la Société.

PRIX DÉCERNÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

I. — Prix de la Société (*Extrait du règlement*).

Prix des Thèses. — La Société décerne à la fin de chaque année, s'il y a lieu, des prix aux auteurs des meilleures thèses soutenues devant l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, au cours de l'année scolaire qui vient de s'écouler.

Ces prix sont représentés par deux médailles d'or et deux médailles d'argent attribuées : 1° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent aux travaux effectués dans le domaine des sciences chimiques ; 2° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent aux travaux effectués dans le domaine des sciences naturelles.

Dans aucun cas, ce nombre de médailles ne sera dépassé ; il pourra être moindre ou les médailles d'or pourront être remplacées par des médailles d'argent, si la Société juge que les travaux soumis à son appréciation n'ont pas une valeur suffisante.

Nota. — Tout candidat au prix des thèses doit faire parvenir à la Société, avant la séance d'octobre (premier mercredi), dix exemplaires de son travail. Il choisit lui-même, en faisant cet envoi, la section dans laquelle désire concourir.

II. — Prix de fondation.

Prix Dubail. — Prix triennal de 300 francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage imprimé ou manuscrit,

ayant trait à la pharmacie pratique (*Extrait du testament*).

Ce prix, qui n'a pas été décerné en 1910, sera décerné en 1913. Il sera alors de 600 francs.

Prix Charles-Leroy. — Prix biennal de 500 francs. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années, ayant pour but l'analyse chimique d'une plante médicinale ou d'un produit médicamenteux d'origine végétale, avec séparation et caractérisation des principes immédiats que renferme cette plante ou ce produit (Décision de la Société, séance du 6 juin 1906).

Ce prix sera décerné en 1911, 1913, etc.

Prix Landrin. — Prix triennal de 900 francs, « destiné à récompenser le pharmacien ou l'étudiant en pharmacie français qui aura présenté à la Société le meilleur travail de recherches sur de nouveaux principes définis tirés des végétaux : acides, alcaloïdes, glucosides, etc. » (*Extrait du testament*).

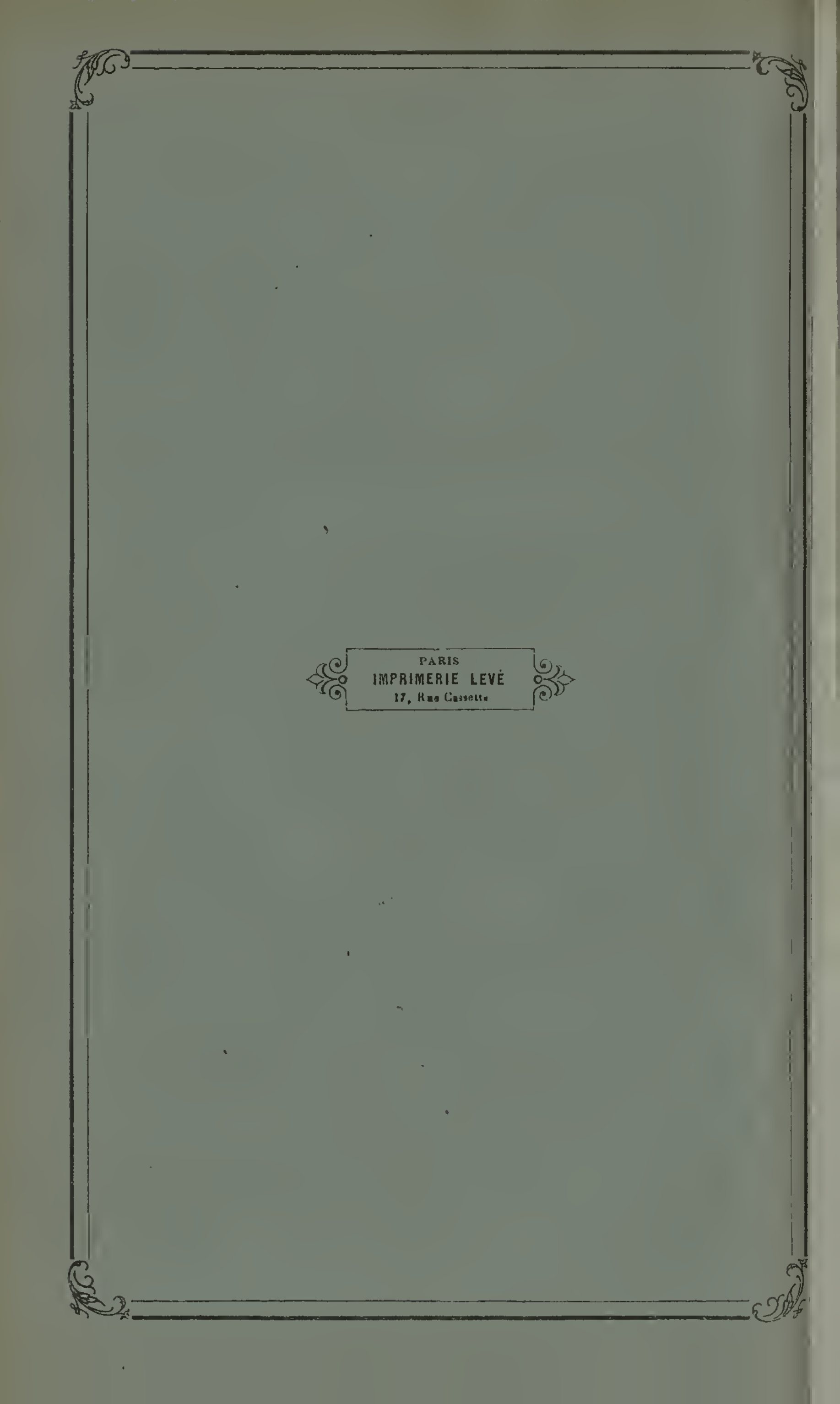
Ce prix sera décerné, pour la première fois, en 1911.

Prix Pierre Vigier. — Prix annuel de 500 francs, créé par Mme veuve Pierre Vigier. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années sur la pharmacie pratique, et plus spécialement sur la composition ou l'essai des médicaments galéniques (*Extrait du testament*).

Nota. — Les candidats au prix de fondation doivent faire parvenir leurs travaux à la Société avant la séance du mois d'octobre (premier mercredi) de l'année où ces prix sont décernés.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.




PARIS
IMPRIMERIE LEVÉ
17, Rue Cassette